

Afrique Environnement Plus

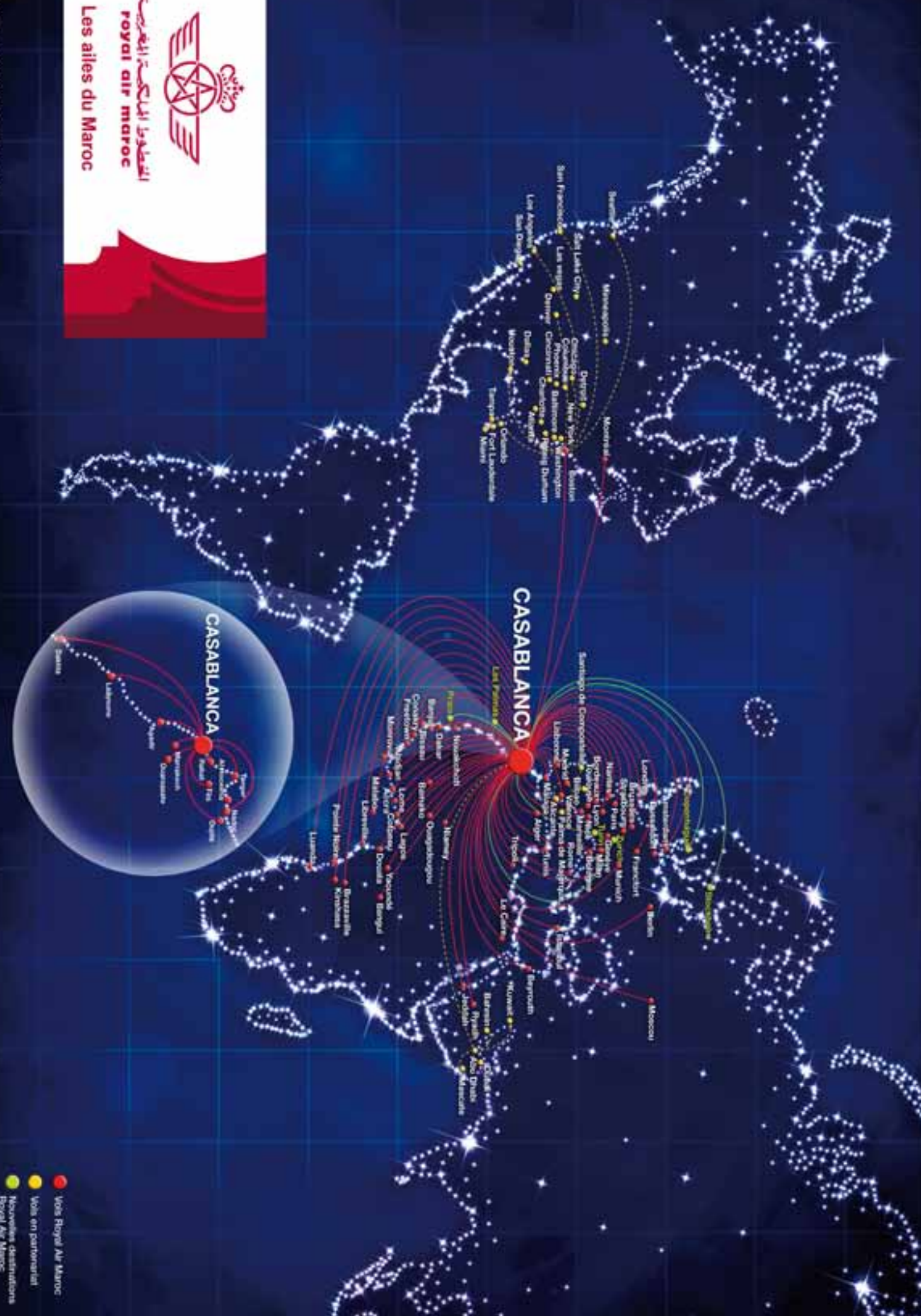
MAGAZINE BIMESTRIEL D'INFORMATION, DE FORMATION ET DE COMMUNICATION ENVIRONNEMENTALE

CEEAC-PFBC à l'heure de la COMMUNICATION ENVIRONNEMENTALE



13ème Réunion du PFBC

La Facilitation américaine lance son plan d'activités 2013-2015



**Magazine Bimestriel, d'analyse et
de politique environnementale,
Siège Brazzaville Congo**

**Contacts : (+242) 05519 62 49 / 06806 05
E-mail : afenvironnementplus@yahoo.fr
info@afriquenvironnementplus.com
www.afriquenvironnementplus.com**

Directeur de la Publication Raoul SIEMENI	Secrétaire de Rédaction Marie SIEMENI Milene MIMISSIE Orly
Directeur des Projets et de la formation Brice Severin PONGUI	Superviseur de correction Bonne Année MATOUMONA
Coordonnatrice Marie Danielle NGO NGUE	Représentant Cameroun Winnie KITIO
Rédacteur en chef Wilfrid LAWILLA	Partenaire : Energie 2050 Stéphane POUFFARY
Chargé de la communication Robert NGOUMA	Mise en page et Graphisme • Houseperfect/Trésor NGANDU K.D tresornrg7@gmail.com
Rédaction générale Raoul SIEMENI Marie Danielle Wilguette EZNEZ Oriane BAYENDELA Nathalie MITOAMONO Wilfrid LAWILLA	Photographe Carine OYOMA
	Service Technique Bernard TCHOKOTE

www.afriquenvironnementplus.com



6-12 DOSSIER AFRIQUE

PACEBCO-CEEAC : le RECEIAC un outil opérationnel pour la mise en œuvre du Plan de Communication de Masse en Afrique Centrale.

...

16-17 POLITIQUE COMMUNAUTAIRE

Le REFACOF admis comme Membre
Observateur du Conseil International
des Bois Tropicaux (CIBT) !

19-27 DOSSIER SPECIAL
12^{ème} Réunion du PERC

- 13ème Réunion du PFBC
La Facilitation américaine lance son plan
d'activités 2013-2015

...

29-27 POLITIQUE COMMUNAUTAIRE

Lutte contre le braconnage:
La CEEAC Signe avec les partenaires
au développement sept contrats d'une
valeur de 2.566.538 euros.

38-27 ANALYSE

Retour sur la Conférence sur les
changements climatiques de Varsovie
Dépasser la déception pour préparer
2015



afenvironnementplus@yahoo.fr



*Sauver les Elephants
d'Afrique Centrale, plus
qu'une urgence, un devoir
humanitaire, pour les
générations futures*

M. Patrick MBOMA
Ambassadeur de bonne volonté
en matière de
lutte anti braconnage dans la CEEAC



Edito

2014 : Communiquons davantage !

Plusieurs programmes, projets et initiatives se développent en Afrique centrale à coup de millions de dollars US. L'assistance technique et financière est une réalité incontestable. Même si les résultats sont parfois mitigés, il faut avoir l'honnêteté d'affirmer que les principaux bénéficiaires de ces initiatives, notamment, les populations, à travers les Etats et les acteurs non étatiques profitent quelque peu des fruits de ces initiatives.

Seulement, les résultats de ces initiatives sont peu connus du public, parfois même des bénéficiaires.

L'information circule peu et on a comme l'impression que rien ne se fait. Pour illustration, de nombreux produits de la recherche restent dans les tiroirs et les bénéficiaires en profitent peu.

Pour corriger cette lacune, un arsenal de communication s'impose afin d'assurer la visibilité de ces résultats. Pour y parvenir, l'Afrique, en général et surtout l'Afrique centrale, en particulier doit compter sur un nouvel outil : le RECEIAC. Porté sur les fonds baptismaux en mars 2013 à Yaoundé, le RECEIAC se veut un instrument et partenaire privilégié des institutions qui s'occupent de l'environnement de la sous-région d'Afrique centrale. Né d'un constat dû à un déficit communicationnel au sein de ces institutions, sous l'impulsion du Secrétariat général de la CEEAC, les acteurs de la communication des pays membres de la sous région organisés au sein de ce réseau, se sont engagés à accompagner, vulgariser, bref servir d'interface avec le public en matière de communication.

Le RECEIAC se donne donc un défi, au regard de sa feuille de route dévoilée récemment, de remonter ce déficit de communication à travers la sous région dans le secteur de l'environnement. Ayant des acteurs avisés dans le domaine de l'environnement, le réseau se donne un seul et unique objectif : rendre accessible l'information à toute la population (jeunes, femmes, communautés locales et populations autochtones). En accordant une tribune au RECEIAC pour le lancement de sa feuille de route, en marge de la 13ème Réunion du PFBC, les membres de ce Partenariat ont compris la nécessité de capitaliser cette jeune initiative au profit des initiatives sous-régionales en matière environnementale.

Meilleurs vœux de santé, bonheur et réussite à tous nos fidèles lecteurs pour l'année 2014. ■

Raoul SIEMENI



PACEBCO-CEEAC

le RECEIAC, un outil pour la mise en œuvre du Plan de Communication de Masse en Afrique Centrale.



Kinshasa a été, en novembre 2013, la capitale de l'environnement avec la tenue de l'atelier pour le lancement du Plan de Communication de Masse (PCM) du PACEBCo qui vise à accompagner et soutenir les politiques, les institutions (CEEAC, COMIFAC, Institutions spécialisées), initiatives, projets et programmes œuvrant pour la préservation de l'environnement et des forêts, ainsi qu'améliorer les conditions de vie des populations en Afrique Centrale.

Cet atelier avait pour objectif d'avoir une compréhension commune du Plan de Communication de Masse et de trouver une approche de mise en œuvre qui permet de répondre de manière efficiente aux objectifs du programme et aux attentes des principaux bénéficiaires. Il visait aussi une meilleure appréhension et la connaissance du Plan de Communication de Masse par les parties prenantes, notamment, les journalistes, les communicateurs et acteurs de la préservation de l'environnement et de la conservation des ressources naturelles. Après moult débats et discussions nourris de bonnes réflexions, les participants ont pris, au terme de ceux-ci, une dizaine de recommandations parmi les plus

saillantes figurent entre autres : faire le plaidoyer auprès des pays de la sous-région pour avoir le financement pour la faisabilité dudit Plan ; inventorier les thématiques avant de procéder à l'élaboration des messages clés en fonction de différentes cibles du PCM ; demander des fonds/valeurs pour la formation des journalistes afin de bien vulgariser les résultats de projets de conservation et de développement social. Les participants ont recommandé de simplifier les informations à diffuser pour amener les populations à mieux les comprendre et à s'en approprier. Aussi, ils ont recommandé de former les équipes aux différents projets et programmes sur les stratégies de communication et sur les cas spécifiques selon chaque paysage. Appuyer l'élaboration et l'harmonisation des Plans sectoriels de communication des pays de la sous région de l'Afrique centrale. Il sied de souligner que la cérémonie d'ouverture a été placée sous le patronage du directeur de Cabinet

du ministre de l'environnement et de la conservation de la nature de la RDC, qui a émis le vœu de voir ce Plan être un succès et a saisi l'opportunité pour témoigner la volonté du gouvernement de la RDC à accompagner le PACEBCo dans l'exécution de ce Plan de Communication de Masse. Peu avant son mot d'ouverture, l'assistance a eu l'occasion d'écouter Monsieur BIYINI, Coordonnateur régional du PACEBCo, qui a invité les communicateurs de la sous région à s'approprier ce plan de communication et a réitéré l'engagement de son institution à les accompagner dans sa mise en œuvre, et Monsieur Raoul SIEMENI, président du RECEIAC qui, dans son message, s'est réjoui de l'acte posé par le PACEBCo en associant le RECEIAC en tant qu'outil opérationnel pour la mise en œuvre de son Plan de Communication de Masse dans la sous région d'Afrique centrale. La mission de ce plan vise, en partie, à accompagner la stratégie environnementale de la

CEEAC et le plan de convergence de la COMIFAC, dans sa vulgarisation des informations liées aux activités et projets de conservation et de protection de l'environnement. Bien que, a-t-il poursuivi, plusieurs organisations et programmes mettent en œuvre des projets dans ce sens, cependant, fort est de constater qu'un déficit existe au niveau du partage des informations et des expériences issues desdits projets. Et pour clore son mot, Raoul Siemeni a rappelé à l'assistance que le RECEIAC est un instrument de partage des informations et des expériences de toutes les institutions qui exercent dans le domaine de la conservation et la protection de l'environnement en Afrique centrale. Cet atelier de Kinshasa a réuni près de 100 participants venant de partout et représentant les organisations non gouvernementales, des médias et de la société civile. Désormais, l'heure est à la concrétisation du Plan de Communication de Masse du PACEBCo.

Wilquette

COMIFAC

session extraordinaire du conseil
des ministres de la COMIFAC

Les dossiers concernant la COMIFAC passés au peigne fin



Les ministres en charge de l'environnement et des forêts des pays membres de la Commission des forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) se sont réunis, en fin 2013, en session extraordinaire à Ndjamena, au Tchad.

de Varsovie. Les Plans de travail de l'année 2014 et la situation sur le fonctionnement des Coordinations nationales de la COMIFAC, l'opérationnalisation du groupe de travail sur la gouvernance forestière de la COMIFAC, l'état d'avancement de l'organisation du troisième Sommet des Chefs d'Etat et du Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBco) et la relance du processus de mise en place du système panafricain de certification forestière. Dans le même chapitre des documents à traiter par les ministres s'ajoutaient le compte rendu des actions engagées concernant le tract diffamatoire de juin 2012 et les questions diverses sur la situation de l'organisation du Forum International des Peuples Autochtones d'Afrique Centrale (FIPAC) et sur l'état d'avancement de l'organisation de la session ministérielle de l'organisation pour la conservation de la Faune Sauvage d'Afrique (OCFSA).

Le huis clos a permis aux ministres en charge de l'environnement et des forêts à délibérer des points sus-évoqués suivis des échanges fructueux assortis de constats. Au terme de celui-ci, quelques recommandations



ont été formulées par les ministres à l'endroit des autorités de la COMIFAC. Ces recommandations ont été catégorisées par priorité et les plus saillantes sont celles relatives au financement notamment le rapport de l'audit financier et comptable de la COMIFAC 2012, à ce titre, ils se sont préoccupés de la situation du non recouvrement de la créance de l'ancien secrétaire exécutif et de la situation du paiement des pénalités sur le recouvrement des arriérés des impôts sur le salaire du personnel d'appui. Ensuite, ils ont approuvé le rapport d'audit financier et comptable et le rapport de contrôle interne du Secrétariat exécutif pour l'exercice 2012 réalisé par le cabinet MAZARS. Ils ont instruit le Secrétariat exécutif de commettre un consultant pour élaborer en plus du manuel de procédure administratives, financières et comptables, un manuel d'exécution de la COMIFAC qui définira les procédures

non fondée sur le marché, l'agriculture et les mesures approprié d'atténuation au niveau national (MAAN). Ils ont, en outre, soutenu la position commune africaine en prélude à la COP19 à la Convention Climat prévue à Varsovie. Les pays partenaires ont été invités à appuyer la COMIFAC dans l'organisation d'une rencontre de haut niveau afin d'évaluer les progrès de la mise en œuvre de la déclaration d'intention conjointe de Durban sur la REDD+, en collaboration avec la Facilitation américaine du PFBC. La CEEAC a été invitée à redynamiser le groupe de travail des experts climat d'Afrique centrale afin qu'il puisse fournir des informations scientifiques utiles pour les négociateurs de l'Afrique centrale.

Sur les Plans de Travail Annuels (PTA) 2014 et la situation sur le fonctionnement des Coordinations nationales de la

et modalités détaillées de mise en œuvre des activités planifiées de l'organisation en vue d'assurer la réalisation de ses objectifs. En rapport avec la créance de l'ancien Secrétaire exécutif, les ministres ont autorisé l'apurement de ladite créance qui s'élève à hauteur de 4.700.000 FCFA, mais aussi, au secrétariat exécutif de vérifier au préalable si la COMIFAC aurait encore des droits à payer à l'intéressé conformément aux dispositions statutaires de la COMIFAC. Ils ont aussi instruit le secrétariat exécutif de régulariser la grille de salaire du personnel de la commission adoptée par le Conseil des Ministres en 2008 par acte du président en exercice. Le secrétariat exécutif a été instruit de prendre des mesures afin de mettre en application de la décision n°008/COMIFAC/PR/CMCO.Extra.ord/12 pourtant prélèvement au titre de frais de gestion d'un pourcentage sur les programmes/projets placés sous la coordination de la COMIFAC.

Quant au chapitre lié aux enjeux de la dix-neuvième Conférence des Parties à la Convention Cadre des NU sur le changements climatiques, les ministres ont pris acte des enjeux et ont approuvé les positions de la COMIFAC sur la nature juridique et l'applicabilité de l'Accord 2015, le cadre d'approches variées, l'approche fondée sur le marché et l'approche

**Renforcer la loi
faunique par
le soutien au
développement
socio-
communautaire**



**Plus d'informations
au service de la
protection de la
faune**



COMIFAC, les ministres ont pris acte de ces Plans budgétisés. Ils ont aussi invité les Etats membres à intégrer les CNC dans le dispositif de programmation et de budgétisation national en vue de prendre en charge le fonctionnement des CNC et le financement de leurs activités telles que prises dans les PTA 2014. Les Etats membres ont été exhortés par les ministres à doter les CNC des moyens de communication opérationnels pour leur bon fonctionnement et pour accroître la visibilité de la COMIFAC au niveau national. Mais également à formaliser et /ou renforcer l'équipe des CNC mises en place conformément aux résolutions du Conseil des ministres de Malabo de septembre 2006, et réaffirmées dans les recommandations du Conseil des ministres de novembre 2012, tenu à Ndjamena. Enfin, ils ont instruit le Secrétariat exécutif de mener les actions de plaidoyer pour le financement des PTA 2014 des CNC en vue de garantir le succès des réalisations dans le cadre de la mise en œuvre desdits PTA.

En rapport avec les accords APV/FLEGT, les ministres ont exprimé leurs préoccupations sur les exigences de ces accords établis avec l'union Européenne, notamment la définition de système de traçabilité. Quant à l'état d'avancement de l'organisation du troisième Sommet des Chefs d'Etat sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, les ministres ont rappelé la nécessité et ont suggéré qu'elle se tienne en Guinée équatoriale.

Concernant le processus de mise en place du système panafricain de certification

forestière (PAFC), les ministres ont marqué leur soutien au développement du PAFC et de sa reconnaissance par le PFEC. Parlant de l'état d'avancement du processus de révision du Plan de Convergence, les ministres ont pris actes et ont encouragé le Secrétariat Exécutif à poursuivre ce processus jusqu'à son terme. Ils ont invité tous les acteurs aussi bien nationaux, sous régionaux notamment les ministères sectoriels, opérateurs économiques, les organisations de la société civile et partenaires au développement à apporter leurs contributions nécessaires en vue de garantir le succès dudit processus de révision.

Les ministres en charge de l'environnement et forêts ont pris acte des actions entreprises pour l'identification des acteurs du tract de novembre 2012 et ont demandé au Secrétariat Exécutif de suivre ce dossier auprès des autorités camerounaises compétentes jusqu'à son aboutissement et à leur rendre compte.

Le clou de cette rencontre a été les interventions des ministres Henri Djombo, de la République du Congo et camerounais. Le premier a informé le conseil des démarches entreprises par son pays pour l'organisation de la 3ème édition du FIPAC et des mesures prises pour rénover le bâtiment siège de cette structure, dont la gestion a été confiée à la CEEAC par le FIPAC2. Quant au ministre camerounais, il a fait le point sur l'état d'avancement de la construction du bâtiment siège de la COMIFAC et qu'un nouveau site a été accordé pour sa construction dont le budget s'élève à un milliard de FCFA.

Wilfrid Lawilla



OIBT une nouvelle enveloppe de 15,7 millions \$ pour la mise en œuvre de nouveaux projets



A l'issue des assises de sa 49ème session qui se sont tenues, du 25 au 30 novembre 2013, à Libreville, au Gabon, le Conseil International des bois tropicaux (CIBT) a rendu public le montant de 15,7 millions de dollars mis à la disposition de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT). Ce fonds permettra de mettre en œuvre des projets sur le terrain et des travaux d'orientation politique qui ont pour vocation d'aider à atteindre les objectifs de cette organisation.

Cette nouvelle enveloppe allouée à l'OIBT, dont 10 millions ont fait l'objet de contributions, est destinée à financer les projets des producteurs de bois tropicaux dans des domaines divers et variés. Il s'agit principalement de la restauration des forêts vulnérables à Fidji, la conservation d'essences indigènes de haute valeur à Sumatra en Indonésie et le renforcement des capacités en matière de Coupes à Impact Réduit (CIR) en Malaisie Péninsulaire. Les autres chapitres ciblés par ce fonds concernent la mise au point des normes en matière de réduction des

émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts (REDD) en Papouasie-Nouvelle-Guinée, le renforcement de la transformation du bois au Guyana. Cet investissement s'intéressera également à l'entrée en fonction d'un système national d'information forestière en Côte d'Ivoire, la promotion de la gestion durable des forêts africaines, la conservation des mangroves au Pérou. Les autres projets bénéficiaires concernent la conservation des mangroves au Pérou, la gouvernance forestière au Pérou sans oublier la gouvernance forestière dans le Darién et la certification des forêts au Bénin.

Il sied de souligner que, d'autres activités liées aux travaux d'orientation politique de l'OIBT profiteront également de ce fonds. Au nombre de celles-ci figurent en bonne place la démonstration de dispositifs de crédits destinés aux petites et moyennes entreprises (PME), le programme OIBT-CITES, l'élaboration de profils environnementaux de produits (DEP) destinés aux produits bois tropicaux. Dans ce tableau, il faut insérer aussi la diffusion des directives de l'OIBT sur la gestion durable des forêts tropicales naturelles, la mobilisation des ressources pour les travaux de l'OIBT et la mise en œuvre de la stratégie de gestion des connaissances qui permettra de mieux faire connaître les travaux de l'OIBT.

Au cours de la 49ème session du Conseil international des bois tropicaux (CIBT), les participants ont été informés qu'un financement supplémentaire avait été également apporté au Fonds Freezailah pour les bourses. Il a été,



en outre, précisé que, l'OIBT bénéficierait, sous peu, d'un fonds de l'UE à hauteur de 4 millions d'euro. Cet investissement servira à mettre en œuvre un système de suivi indépendant du marché concernant les bois autorisés au titre du FLEGT. A titre indicatif, ces bois entreront dans l'UE en vertu des accords de partenariat volontaire négociés avec des pays tropicaux, et cela sous réserve de l'issue satisfaisante d'un accord de contribution entre L'OIBT et L'UE.

L'OIBT, en définitive, a eu de nombreux bailleurs de fonds en 2013. Outre l'UE, il y a le Japon, l'Australie, les USA, la Suisse et la République de Corée. Les autres sources de financement sont issues des contributions du Fonds de L'OIBT pour le partenariat de Bali et des donateurs du secteur privé comme Marubeni et INDENA SAS.

En marge des travaux de la 49ème session du CIBT, plusieurs manifestations se sont déroulées couvrant ainsi toute une palette des sujets se rapportant à la foresterie durable. Les thèmes abordés ont eu pour toile de fond, l'identification des essences forestières et les systèmes de traçabilité du bois en Afrique ayant recours à la prise d'empreintes ou aux isotopes stables. Les autres sujets débattus se sont focalisés sur la certification des bois par le FSC ainsi que les entreprises forestières menées par les petits propriétaires ou les collectivités dans le contexte actuel. Cette dernière thématique a été organisée par le Groupe Consultatif OIBT

Approches
du commerce
pour
répondre aux
exigences de
légalité.

de la société civile. Au cours de ces assises, la question liée à la discussion annuelle de l'OIBT sur le marché, qui est organisé et modéré, par le groupe consultatif sur le commerce, était aussi inscrite sur la table de discussion. Cette 49e session a été placée sous le thème : « Approches du commerce pour répondre aux exigences de légalité. »

A la clôture de ces assises, la Guinée Équatoriale et l'Afrique du Sud, en tant que pays observateurs, ont émis l'avis de devenir prochainement membres de l'OIBT et que les formalités visant à finaliser leur adhésion étaient en cours, a-t-on appris. De son côté, L'UE a annoncé que la Croatie rejoindrait sous peu l'OIBT. Clôturée le 30 novembre 2013, La 49ème session a été officiellement ouverte le 25 novembre, par Mr M. Ndong Sima, premier ministre et chef de gouvernement du Gabon. Le Congo a été représenté à ces assises par Mr Henri Djombo, ministre de l'économie forestière et du développement durable. Et c'est pour la première fois que le CIBT s'est réuni en dehors de son siège situé à Yokohama au Japon. Organe directeur de l'OIBT, le CIBT se réunit une fois par année pour débattre de diverses questions ayant pour objet de favoriser la gestion durable des forêts tropicales et le commerce des bois tropicaux obtenus de manière pérenne. La cinquantième session du CIBT se tiendra du 3 au 8 novembre 2014 à Yokohama au Japon.

Wilfrid LAWILLA

Interview

Monsieur Emmanuel ZE MEKA,
Directeur Exécutif de l'OIBT



Libreville, la capitale du Gabon, a abrité en novembre 2013, la 49e session de l'Organisation Internationale des bois tropicaux. A l'issue de cette rencontre, Monsieur Emmanuel ZE MEKA, Directeur Exécutif de l'OIBT, nous a livré ses impressions sur la tenue de cette activité.

Afrique environnement plus : La 49e session des bois tropicaux vient de s'achever, que peut-on retenir de façon substantielle de cette activité ?

ZE MEKA : Nous tenons tout d'abord à remercier le gouvernement du Gabon pour la bonne organisation de cette rencontre. Il a mis à notre disposition des infrastructures nécessaires pour qu'on puisse tenir notre session avec succès. Ce que je peux dire en termes de rappel est que la 49e session de l'OIBT, est la 2e session que nous tenons suite à l'entrée en vigueur de l'accord de 2006. C'est un accord qui est entré en vigueur au mois de décembre 2011. Ce nouvel accord avait des enjeux assez importants pour favoriser la gestion durable des forêts en général, et surtout pour promouvoir la contribution des forêts dans le développement durable. Donc, cette 2e session a fait suite à la 1ère session



que nous avons tenu en novembre dernier, pour mettre en place les éléments qui permettent de matérialiser et d'opérationnaliser cet accord de 2006. Au cours de la 48e session, nous avons élaboré un plan stratégique de 2013 à 2018 pour mettre en vigueur cet accord, nous avons également établi certaines procédures. Et au cours de cette 49e session, nous avons continué à mettre en place tout ce dispositif qui permet de faire en sorte que nous puissions tirer le meilleur de ce nouvel accord. Nous avons par exemple rediscuté des problèmes de financement pour pouvoir réaliser ce plan stratégique. Nous avons aussi discuté des décisions sur la révision de la gestion durable des forêts dont la première version a été rédigée en 1990, et maintenant, nous devons la réviser pour permettre la mise en œuvre des accords. D'une manière générale, cette 49e session a consisté surtout à mettre les éléments de mise en œuvre de l'accord de 2006.

Quel état faites-vous des forêts tropicales au niveau de l'Afrique centrale ?

Je pense qu'au niveau de l'Afrique centrale, le progrès est sensible parce que nous avons réalisé une étude en 2011 sur l'état de la gestion des forêts tropicales d'une manière

générale. L'étude a révélé que, pour ce qui concerne l'Afrique centrale, la superficie des forêts sous gestion durable dans le bassin du Congo a pratiquement doublé entre 2005 et 2011. Dans la même période, les superficies des forêts qui ont des plans d'aménagement ont presque quadruplé. Ce qui veut dire que d'ici peu de temps, ces superficies seront également gérées de manière durable. Mais, la progression est très bonne et nous souhaitons que les pouvoirs publics, les partenaires privés et les ONG continuent à accélérer dans cette lancée.

Pensez-vous qu'il y ait encore des défis à relever au regard de toutes ces avancées ?

Bien sûr qu'il y a des défis à relever et l'un des principaux est lié à la gestion durable des forêts. Dans cette gestion durable, il y a plusieurs défis, certains concernent les administrations forestières et les gouvernements, d'autres concernent essentiellement le secteur privé qui joue un rôle, notamment au niveau de l'exploitation du bois. Et nous sommes sans ignorer qu'actuellement il y a beaucoup de problèmes sur les exploitations du bois, surtout en direction de nos marchés traditionnels, comme



en Europe où certaines contraintes sont émises pour l'exportation du bois. Mais ces contraintes sont aussi des opportunités, car grâce à elles, nous pouvons aussi assurer une meilleure gestion forestière. Il est, certes, vrai que dans un temps un peu limité, nous constaterons une baisse de nos exportations de bois, mais je pense qu'à long terme, ce sont les pays forestiers qui vont bénéficier de ces nouvelles mesures prises sur l'exportation du bois. Au niveau des gouvernements et des communautés, il y a beaucoup à faire, et je pense que la première chose à faire est que les gouvernements puissent permettre aux communautés locales de participer beaucoup plus aux efforts de gestion et c'est d'ailleurs l'une des grandes contraintes que l'on rencontre, car la contribution des communautés n'est pas encore à son optimale.

Vous venez de prendre part à la 13e session du partenariat pour les forêts du Bassin du Congo, quel état faites-vous du fonctionnement de cette organisation ?

Disons que c'est un mécanisme important qui a été mis en place lors du sommet de la terre à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2012. Depuis lors, le partenariat s'est développé et il s'est agrandi. Nous avons enregistré de nouveaux membres qui de part leur statut viendront également contribuer à travers leurs activités à renforcer les actions du partenariat, ce qui est un atout favorable. Mais, il faut comprendre que le partenariat en soi-même ne donne pas directement les fonds, mais il a des activités

qui soutiennent la gestion durable des forêts, parce que certains partenaires ont des mécanismes qui contribuent à des attentes dans certains domaines. Donc, le partenariat sert à coordonner et à orienter, mais tout cela se fait dans le cadre des actions du plan de convergence de la Comifac. En fait, c'est un ensemble de mécanismes de coordination de ce que les partenaires peuvent faire ou apporter leur contribution pour l'alimentation du plan de convergence et l'OIBT fait partie de ce partenariat

Jusqu'ici l'OIBT n'a toujours pas de siège régional au niveau de l'Afrique. Où en êtes-vous dans le processus de ratification de l'accord de siège avec la République du Gabon ?

Bien que nous n'ayons pas d'accord de siège, mais, nous avons un représentant régional qui est basé à Libreville et qui coordonne nos activités. Maintenant, il fallait un peu monter de grade et établir un site. Le problème a été abordé et les membres du conseil l'ont bien accueilli et nous estimons qu'il faut ouvrir le débat d'une manière plus large pour voir les bénéfices et les impacts financiers de la création des sièges régionaux. Je pense que c'est une réflexion qui va continuer, et au bout, nous pourrions donner une réponse positive.

Quelles sont vos perspectives pour le Bassin du Congo ?

Nous avons beaucoup de projets d'avenir pour le Bassin du Congo. Vous savez qu'au mois de juin dernier, il s'est tenu à Tokyo, au Japon, la conférence internationale sur le développement en Afrique et au cours de cette session, l'OIBT a proposé certains projets d'ordre régional. Nous avons comme projet de permettre le commerce intra-africain du bois, car nous avons au niveau du Bassin du Congo, une source de matières premières importante, alors que dans d'autres régions d'Afrique, il y a un déficit en ressources forestières. Donc, il est question d'établir et de favoriser les relations pour le commerce intra-africain dans le secteur du bois. Un autre projet que nous avons proposé et qui est aussi de nature transversale est la surveillance de la biodiversité dans le bassin du Congo. Sur ce plan, nous avons soumis une proposition de projet pour essayer d'établir une surveillance aérienne pour faire le suivi de la biodiversité que ce soit au niveau des plantes ou de la faune parce que par les imageries satellitaires ou radars, permettent de détecter les exportations illégales et d'avoir une idée plus précise de ce qui existe. Donc, nous espérons aussi que ce projet sera d'une grande utilité pour préserver notre biodiversité.

L'Afrique centrale est actuellement menacée par le problème de braconnage. Comment appréciez-vous ce problème au sein de l'OIBT ?

Nous pensons que c'est un problème très étrange, car le braconnage tel qu'il se passe en ce moment ne menace pas seulement la faune, mais aussi les agents qui sont en charge de la protection de la faune. Je pense que c'est un problème sérieux. Au niveau de l'OIBT, nous proposons une meilleure surveillance aérienne de ce phénomène, car avec les techniques actuelles vous pouvez surveiller de manière très fine tout ce qui se passe sur le terrain. Donc, si nous sommes dotés d'un outil de ce genre, nous pourrions contribuer à ralentir sinon à annuler ce phénomène.

Propos recueillis par Raoul SIEMENI et Claver HAKIZIMA



Le REFACOF admis comme Membre Observateur du Conseil International des Bois Tropicaux (CIBT) !

Il s'est tenu à Libreville au Gabon du 25 au 30 novembre 2013, la quarante neuvième session du Conseil International des Bois Tropicaux. Le Réseau des Femmes Africaines pour la Gestion Communautaire des Forêts (REFACOF) a été admis comme Membre Observateur au cours de cette session.

Il s'est tenu à Libreville au Gabon du 25 au 30 novembre 2013, la quarante neuvième session du Conseil International des Bois Tropicaux. Le Réseau des Femmes Africaines pour la Gestion Communautaire des Forêts (REFACOF) a été admis comme **Membre Observateur** au cours de cette session.

Etabli formellement en 2010, le REFACOF rassemble les femmes autochtones et locales gestionnaires des forêts communautaires, les femmes qui s'intéressent aux forêts ainsi que les femmes exploitantes des produits forestiers ligneux et non ligneux, en Afrique centrale et occidentale afin qu'elles s'investissent dans la défense de leurs droits fonciers et forestiers. La mission du REFACOF est de promouvoir les droits des femmes en Afrique et d'influencer les politiques pour une équité de Genre en matière de tenure foncière et forestière. Le REFACOF compte actuellement 16 pays membres en Afrique



Centrale et Occidentale et Madagascar. Il s'agit du Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, du Ghana, Liberia, Mali, Nigeria, de la République Démocratique du Congo, République Centrafricaine, du Rwanda, du Sénégal, du Tchad et Madagascar.

A cette 49ème session du CIBT, une forte délégation du REFACOF composée de la Présidente, de la Vice Présidente, de la Chargée de communication régionale, des Points Focaux du Gabon, de la RCA et de la Cote d'Ivoire, des femmes rurales du Gabon et de la Consultante Internationale (en charge de la mise en œuvre de son avant projet financé par l'OIBT) y a pris part.

Dans le cadre d'un événement parallèle organisé par le CSAG (Civil Society Advisory Group), le REFACOF a fait deux présentations : (1) les résultats de son avant projet sur la responsabilité des femmes dans la déforestation et la dégradation des forêts financé par l'OIBT, et (2) défis et perspectives des femmes gestionnaires des Forêts communautaires au Gabon.

En effet, le CSAG croit que le développement des entreprises forestières communautaires est une opportunité pour le développement socio-économique des communautés et la gestion durable des forêts. Mais il faut des mécanismes d'accompagnement importants à savoir le renforcement des capacités techniques et organisationnelles ainsi que l'appui financier.

En marge de ce conseil, le REFACOF a été reçu en audience par quelques personnalités : (1) le Ministre des Eaux et Forêts du Gabon, (2) le Directeur Exécutif de l'OIBT, (3) le Secrétaire Général adjoint de la CEEAC, (4) le Directeur Général de la Société de Développement des Forêts (SODEFOR) de la Cote d'Ivoire, (5) le Représentant

du Ministre Congolais de l'Economie forestière et (6) un Délégué du Togo.

Ces audiences poursuivaient deux principaux objectifs : (1) assurer la visibilité du réseau à travers la présentation de ses objectifs et des activités déjà réalisées, l'introduction officielle du Point Focal Gabon récemment élu ; et (2) développer des partenariats et alliances stratégiques.

Toutes les personnalités rencontrées ont tenu à féliciter le REFACOF pour son dynamisme, ses efforts de structuration avec une couverture continentale progressive et en particulier l'implication directe et effective des femmes rurales dans les activités de gestion des ressources naturelles.

Les personnalités rencontrées ont également rassuré le REFACOF de la disponibilité de leurs institutions à soutenir le REFACOF dans la mise en œuvre de son plan d'actions stratégique et à faire du plaidoyer pour le REFACOF auprès des autres institutions. Il a été recommandé que le REFACOF étende son action dans d'autres pays tels que le Togo et Sao Tome et Principe et continue à initier des projets pour financement.

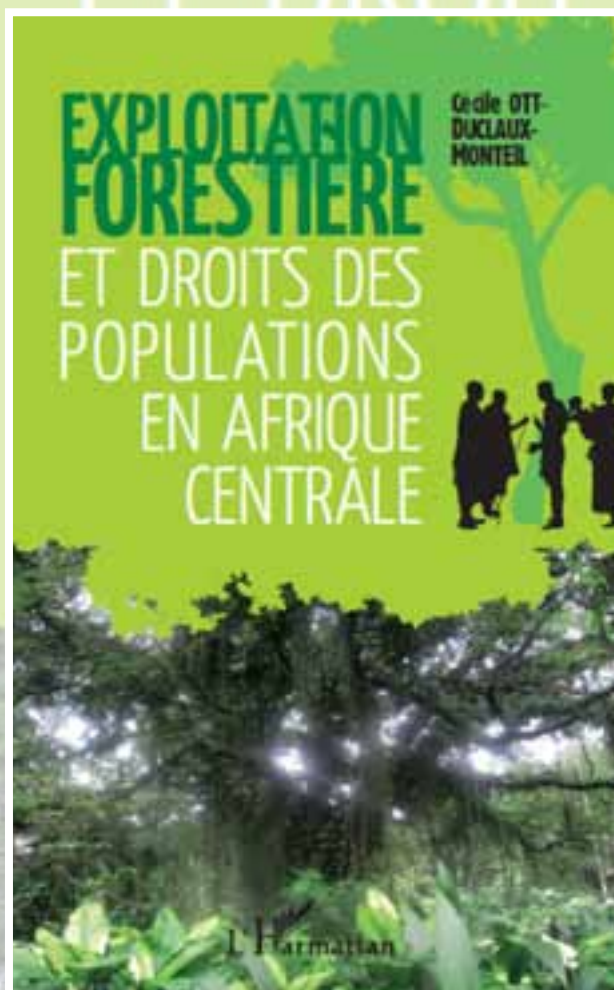
Contacts :

Mme Cécile NDJEBET, Présidente du REFACOF
Téléphone : + 237 99 91 96 23 / 77 42 72 95
E-mail : cndjebet@yahoo.com
E-mail : refacofsecretariat@gmail.com
Mme Chantal EDOA WANDJA, Chargée de communication du REFACOF
Téléphone : + 237 96 61 13 30
E-mail : tchitnia@yahoo.fr

Vient de paraître

EXPLOITATION FORESTIÈRE ET DROITS DES POPULATIONS EN AFRIQUE CENTRALE

Cécile OTT-DUCLAUX-MONTEIL



Les ressources naturelles issues des forêts constituent un élément central des moyens de subsistance des populations locales et autochtones d'Afrique. Suite aux recommandations de la conférence « sans précédent » de Rio, selon l'expression du professeur Alexandre KISS, de nombreux pays africains ont décidé de reconnaître sous certaines limites un droit aux populations à gérer leur milieu. Inspirés par ce mouvement, les pays objet de notre étude se sont engagés dans une série de réformes améliorant le cadre légal et réglementaire de l'exploitation forestière, dans une logique de renforcement de la participation des collectivités locales, des populations et à la promotion d'un développement durable. Plusieurs années après la mise en place de ces réformes, de nombreuses questions persistent pour savoir si les objectifs de transparence, d'équité et d'efficacité tant recherchés ont été atteints.

Cécile OTT-DUCLAUX-MONTEIL est docteure en droit international de l'environnement (université Lyon-3), chargée de cours, consultante en droit de l'environnement et docteure associée au Centre de droit international (CDI - Lyon 3).



L'Harmattan

Édition - Diffusion
5-7, rue de l'École Polytechnique 75005 Paris

Tél. 01 40 46 79 20 (comptoir et renseignement libraires)
Tél. 01 40 46 79 14 (manuscripts et fabrication)
Tél. 01 40 46 79 22 (service de presse)
Fax 01 43 25 82 03 (commercial)
Fax 01 43 29 86 20 (manuscripts et fabrication)

site internet : <http://www.editions-harmattan.fr>
email : presse.harmattan5@wanadoo.fr
<https://www.facebook.com/Editions.Harmattan>
<https://twitter.com/HarmattanParis>
<http://www.youtube.com/user/harmattan>

13ème Réunion du PFBC

La Facilitation américaine lance son plan d'activités 2013-2015



Photo de Famille

Les partenaires pour les forêts du bassin du Congo savent que, s'ils veulent gérer durablement les forêts y compris les ressources qui s'y trouvent, ils doivent absolument réduire la pauvreté des milliers des personnes qui dépendent de ces forêts pour leur survie, sans oublier faire contribuer davantage la forêt à la formation du PIB. C'est dans cette optique que s'est tenue, à Libreville, les 2 et 3 décembre 2013, sous le patronage du Premier Ministre du Gabon, Raymond NDONG SIMA et M. Gabriel Tchango, Ministre des Eaux et Forêts du Gabon, la 13ème réunion du PFBC sous le thème central: « Moyens de subsistance et opportunités économiques liées à la conservation des forêts en Afrique centrale ».

Afin de gagner ce pari, les partenaires pour les forêts du bassin du Congo (PFBC), ont fait le choix d'ériger en objectif global de la 13ème réunion du PFBC, « la promotion du leadership Africain pour faire face aux menaces critiques sur les forêts d'Afrique Centrale et la biodiversité dans le but ultime de faire avancer la conservation et l'utilisation durable des ressources forestières de la région ». Cette réunion marque la première sous la Facilitation des Etats-Unis qui ont été présentés comme le futur facilitateur après la facilitation canadienne, lors de la 12ème réunion du PFBC, tenue à Douala, République camerounaise, en mars 2013. Les choses sont allées très vite avec le passage à témoin passé plus tard à Ndjamena, entre l'ancien et le nouveau facilitateur. Les défis de la facilitation américaine sont immenses en ce sens que le bassin du



Presidium à l'ouverture de la 13ème session du PFBC

Congo est un territoire plombé par de nombreux défis économiques, sociaux et environnementaux, mais aussi par des problèmes de gouvernance et d'effectivité des engagements pris par les politiques et autres décideurs. En attendant le bilan à mi-parcours, cette facilitation qui a, une fois de plus, présenté sa feuille de route consolidée après la tournée organisée en 2013 en Afrique centrale, plaide pour une action en faveur des jeunes, des femmes et des communautés locales, ainsi que des populations dites autochtones. Cette 13ème réunion a été ponctuée par plusieurs sessions et travaux en groupes.

Transparence et institutions fortes.

La gestion durable des forêts du bassin du Congo passe également par des politiques transparentes et des institutions publiques fortes qui profiteront aux investisseurs, tout comme aux citoyens. Cette vision présentée par l'Administrateur Assistant Adjoint de l'USAID pour l'Afrique a été soutenue par plusieurs intervenants. Tant mieux pour les populations du bassin du Congo qui ne demandent que l'amélioration de leurs conditions de vie.

Concilier conservation, développement économique et réduction de la pauvreté.

L'événement majeur de cette rencontre a été la session 3 intitulée : « développer des opportunités économiques adossées sur la conservation » : circonscrire les enjeux-- comment réussir ? Cette session capitale présentée par les experts tels que Billard sur le thème « Quels sont les enjeux d'une agriculture de conservation dans les écosystèmes forestiers ? », de M. Facheux avec « African Wildlife Foundation, ont beaucoup parlé d'amélioration des moyens de subsistance et de conditions de vie ;

comment réussit-on à adosser cela sur la conservation ? » et le dernier de la session animé par M. Bescond sur l'opposition des concepts « conservation » et « exploitation forestière ». Cette kyrielle des thématiques ont permis aux participants de comprendre la nécessité de saisir les opportunités économiques adossées sur la conservation, souvent accusée à tort ou à raison comme étant un outil d'appauvrissement des populations et un frein à la diversification des économies des pays engagés dans l'augmentation des superficies consacrées aux aires protégées. Il reste maintenant aux Etats de tirer les leçons des expériences partagées au cours de cette session pour promouvoir davantage des actions concrètes.

Les Perspectives de travail au sein du PFBC et la révision du Plan de Convergence de la COMIFAC ont sanctionné la 7ème session de cette réunion, présentée par M. Michel Pré, conseiller régional Forêt Environnement à l'ambassade de France au Gabon. Une feuille de route et les activités de la Facilitation des USA allant de 2013-2015 ont été présentées. A l'issue de cette présentation, de nombreuses questions ont été adressées à l'équipe de la Facilitation américaine sur son programme d'action. Cette séance a permis à l'équipe de la facilitation de donner des informations plus détaillées sur les actions prioritaires de la facilitation ; à la prise en compte des questions d'adaptation aux changements climatiques et aux actions en faveur de la mise en œuvre de la déclaration de Durban ; au renforcement de la coordination entre partenaires pour plus d'efficacité dans les interventions. A la voie choisie par la Facilitation américaine qui a inclus prioritairement, comme groupe cibles pour ses actions, les jeunes, les femmes et les communautés locales et autochtones. Des points de précision ont été également apportés sur les dynamiques en cours au sein de la COMIFAC : constat positif sur une amélioration des versements des contributions égalitaires à la COMIFAC, avec quatre pays membres quasi à jour sur dix ; construction programmée du siège de la



Les Facilitateurs américains du PFBC



Vue des participants

COMIFAC sur un budget sécurisé par l'Etat camerounais pour l'exercice en cours; une consultation sera organisée dans les jours à venir auprès des partenaires par voie d'un questionnaire dans le cadre du processus en cours de révision du plan de convergence. Un effort doit être fourni pour mobiliser des partenaires techniques et financiers pour l'organisation du sommet des chefs d'Etat prévu en Guinée Equatoriale en Octobre 2014 . Au terme de cette session, ces échanges ont permis de clarifier à nouveau les fondements du partenariat pour les forêts du Bassin du Congo et son positionnement par rapport à la COMIFAC. Ainsi, il a été rappelé que la facilitation avait pour objet de dynamiser les échanges et les synergies au sein du PFBC, partenariat de type II, et non de financer le plan de convergence, qui était avant tout un outil d'orientation et d'évaluation des politiques nationales et régionales, à l'attention des décideurs et des partenaires.

L'engagement des Partenaires

Comptée parmi les neuf sessions thématiques, la session 8 s'est focalisée sur les nouvelles initiatives à l'horizon des Partenaires. Celle-ci a été animée par M. Philippe Mayaux de la commission Européenne et après moult débats, il en

ressort les points saillants suivants : Promouvoir l'étude sur « l'importance économique et sociale du secteur forestier en Afrique Centrale » dans les autres pays du Bassin du Congo à l'exemple de celle conduite au Cameroun par le CIFOR ; Encourager davantage d'échanges et de dialogue sur les questions d'utilisation des terres dans le Bassin du Congo ; L'agriculture et l'exploitation forestière sont essentielles au PIB (les ministères sont souvent « bornés » et pas assez inclusifs. A cela, une approche multisectorielle est à encourager. Par ailleurs, les résultats de l'étude prospective horizon 2040 relève ce que deviendront les écosystèmes forestiers au regard des variables actuelles. Pour renforcer cette communication, un résumé synthétique a été distribué aux participants présents. Et désormais, un atlas forestier de la Guinée Equatoriale est maintenant disponible. Rappelons que le GFW lance un site test en ligne au début de cette année 2014, pour mettre à disposition des données fiables relatives aux changements de la couverture forestière à l'échelle mondiale. Il a été souligné le besoin de renforcement des capacités des ministères afin de promouvoir le suivi, et la gestion des forêts. Dans cette même optique, l'OFAC va créer un inventaire de données (SIG et autres) permettant à chaque partenaire de partager des informations relatives à ses projets et aux bailleurs de fonds d'accéder à des profils contenant des descriptions sur les expertises disponibles. L'OFAC envisage de communiquer davantage avec le PFBC. Les commentaires sur l'amélioration du rendu de l'EDF seront demandés dans un avenir proche via la liste de diffusion du PFBC.

Dans un second temps, la place a été donnée à un tour de table de nouvelles initiatives des partenaires : CARPE 3, EU: perspectives pour 2014-2020 ; Fonds Okapi du PBF (GIZ-KFW). L'USAID lance CARPE III, un programme de 5 ans devant aller jusqu'en 2018. La Norvège et l'USAID financeront 8 paysages au lieu de 12 au cours de CARPEII – Pour plus d'efficacité, CARPE III, entend faire plus dans moins de pays. Pour l'Union européenne, le temps n'est pas encore venu de faire de grandes annonces sur les prévisions pendant qu'elle se prépare dans le cadre du Fonds européen de Développement 2020. Elle travaillerait sur les quatre composantes suivantes : la Biodiversité & Ecosystèmes: Aires Protégées (Appui à de nombreuses Aires Protégées (ECOFAC, PDRN...)) ; le Support institutionnel (RAPAC, CAWHFI...) ; la Gouvernance et Economie forestière: Négociation et mise en œuvre des APV Renforcement de capacités, appui à la société civile, observateur indépendant, filières informelles. Ainsi, l'UE travaille en collaboration avec le secteur privé, renforce des activités et échange avec des partenaires sur l'amélioration des recettes découlant de la gestion des forêts.

Les participants ont été informés du Fonds Okapi pour la Conservation de la Nature en RDC (FOCON), qui est un fonds fiduciaire pour les forêts de l'Ituri en RDC, enregistré au Royaume-Uni et bénéficiant de subventions diverses. L'objectif du FOCON est de contribuer à la conservation de la biodiversité, à la science et à l'éducation par la promotion et le financement des APs fonctionnelles in situ et ex situ en RDC, priorisées sur la base de la SNCB. Actuellement 26 millions d'euros provenant de la KFW (15millions d'euros) et de la Banque Mondiale (11 millions d'euros). Mais, il faudrait une capitalisation d'au moins 50 millions



Photo de famille cérémonie de clôture

d'euros. Le financement, dans un premier temps, concerne les 3 Aires Protégées (Parc National de Garamba, Parc National de la Salonga et Parc National de Kahuzi-iega). L'University of Wisconsin Madison s'engage dans des initiatives de développement en Afrique centrale et espère contribuer à la formation de formateurs dans le domaine de la conservation des forêts en Afrique centrale et au-delà. De nos jours, le Nelson Institute for Environmental Science mobilise plus de 150 spécialistes et lance un Masters en Biologie de la Conservation et Gestion durable des Forêts, à partir de cette année.

Les conférenciers ont été informés de la tenue de la Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC), nouvel envol après la réforme. Le clou de ladite session a été la présentation des besoins que la CEFDHAC a de tous les partenaires du PFBC pour s'assurer un environnement idoine pour un vrai attelage: Gouvernements, Société civile, Secteur privé et Communautés locales, pour une meilleure promotion de la concertation entre les acteurs de la gestion des écosystèmes d'Afrique centrale qui abrite les forêts du bassin du Congo, avec une société civile qui se met en tête de proue.

Communication, parmi les solutions ?

Les communicateurs de la sous-région, organisés au sein d'un Réseau des communicateurs pour l'environnement et l'information en Afrique centrale en sigle RECEIAC, ont également eu droit à la parole ; une façon pour la facilitation de montrer aux partenaires qu'il faut aussi compter sur la communication en matière de préservation de la nature et de gestion durable des ressources naturelles. L'ambition ne manque pas, ils ont sollicité l'appui des partenaires pour

l'organisation d'un forum sous régional qui regroupera les professionnels de la communication spécialisés en matière environnementale. Pour ce faire, la mise en place d'un mécanisme d'échange de circulation de l'information et de relai et d'une vitrine sous-régionale, notamment un site Web de l'information sont indispensables.

Les jeunes étaient également de la partie

travers la session 5 intitulée « Marché des idées: Résultats novateurs et Histoires à succès des partenaires du PFBC », les jeunes organisés au sein du REJEFAC ont donné de la voix à cette 13ème Réunion du PFBC. Plus précisément, le sous-thème 2 intitulé « Marché des Idées 2: "Améliorer un environnement favorable à l'engagement de la société civile dans un contexte de lutte contre la pauvreté », les jeunes ont exprimé le vœu de voir la mobilisation de la jeunesse dans l'entrepreneuriat être appuyée ou accompagnée par le secteur privé et les médias.

Autres thématiques importantes développées au cours de cette réunion, l'Exposition innovatrice des projets à succès et Combattre le trafic des espèces animales sauvages en Afrique centrale.

Les défis étant nombreux en matière de gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, la 13ème Réunion du PFBC a été aussi l'occasion pour les partenaires de réfléchir sur les perspectives de travail au sein du PFBC, la révision du Plan de Convergence de la COMIFAC et les Nouvelles Initiatives à l'Horizon.

Wilgate



**PROGRAMME DE CONSERVATION
ET DE VALORISATION DES ECOSYSTEMES
FRAGILISÉS D'AFRIQUE CENTRALE (ECOFAC V)**

Volet Gouvernance environnementale

**Composante Appui
au processus FLEGT Régional**



13ème Réunion du PFBC

Ils ont dit...



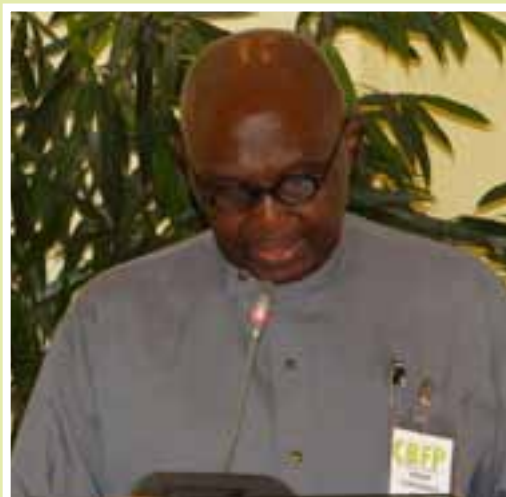
Monsieur Franklin Moore, Chef de la délégation américaine à la 13e réunion du PFBC

« ...Nous savons que la croissance et le développement économique soutenus sont réalisables conjointement avec la préservation des ressources forestières. Nous l'observons à divers endroits à travers le monde, et nous sommes conscients que cette approche fait appel à la collaboration et à des idées innovantes. Je suis persuadé que les pays d'Afrique centrale y sont préparés et ont la volonté politique et l'ouverture nécessaires pour engager ce changement.... Nous vivons présentement dans un monde où nous sommes tenus de rendre compte à toutes les parties prenantes et nous devons engager leurs talents comme des ressources déterminantes pour le succès. Le PFBC en est une illustration de choix, et je suis émerveillé de voir combien cet important partenariat s'est étendu et développé depuis la dernière fois que j'étais ici avec Colin Powel en 2002 lors de sa création. » ■



Extrait du discours du Premier ministre du Gabon, lu par Mr Mas-sous-Ma MOUNGUENGUI, Directeur de Cabinet du ministère des eaux et forêts du Gabon

«depuis novembre 2009, un accent particulier a été mis sur la transformation local du bois au détriment de l'exportation des grumes. En prenant la décision d'interdire l'exportation des grumes, le Gabon s'est engagé dans la transformation locale plus poussée du bois, afin d'optimiser la valeur ajoutée des produits transformés, augmenter l'offre d'emplois et améliorer les revenus des ménages. Je ne saurais terminer mon propos sans solliciter de nos partenaires, davantage d'appuis pour permettre à nos pays de faire face aux nouveaux enjeux et défis à relever pour une gestion durable de nos ressources forestières... » ■



Roger Tchoungui, Secrétaire général adjoint de la CEEAC,

« ...Je voudrais insister sur l'importance et la fédération des efforts et des expertises de tous les acteurs intéressés par la gestion des forêts du Bassin du Congo. Cette approche est imposée par la complexité des problèmes en raison, entre autres, des rapports conflictuels entre les différentes problématiques : forêt/pétrole, forêt/minerais, forêt/infrastructure et forêt/urbanisation. Dans cette nouvelle dynamique de l'économie forestière, la CEEAC compte jouer tout son rôle politique et diplomatique appuyé sur le statut que les Chefs d'Etat ont entendu lui accorder, ainsi qu'on l'a vu récemment dans la gestion de la lutte anti braconnage des éléphants. D'où l'intérêt renouvelé au PFBC comme plateforme d'échange entre toutes les institutions impliquées dans la gestion durable des forêts du Bassin du Congo et dont la nouvelle facilitation américaine manifeste les mêmes excellentes dispositions à cet égard... » ■

Extrait du discours du Président en exercice de la Comifac lu par R. MBITIKON, S E de la Comifac,

« ...les pays de l'espace COMIFAC attendent beaucoup de la Facilitation américaine sur toutes ces questions, et notamment, celles concernant la lutte contre le grand braconnage transfrontalier, là où le leadership du gouvernement du gouvernement américain n'est plus à démontrer. Aussi les Etats membres de la COMIFAC attendent-ils des actions concrètes de la Facilitation américaine du PFBC, surtout dans les domaines du plaidoyer, de la mobilisation des ressources, des innovations dans la mise en œuvre des plans d'action de lutte contre le braconnage définis par les Etats membres et l'appui pour l'organisation du troisième sommet des Chefs d'Etat des pays de l'espace COMIFAC sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers en 2014... » ■



Marie Tamoifo, Coordinatrice régionale du REJEFAC

« ...Nous souhaitons élaborer une stratégie pour les dix prochaines années (souhait de voir la facilitation soutenir l'obtention d'un partenaire de choix pour le REJEFAC), pour disposer d'une photographie actuelle de la situation exacte de la jeunesse des pays du Bassin du Congo, en ce qui concerne leurs liens avec les problèmes environnementaux dans chaque pays, faire une analyse SWOT et GAR, identifier les actions prioritaires, activités, recenser les partenaires et organisations de jeunes qui travaillent pour les jeunes tout cela en lien avec les visions nationales comme celle de 2035, ou DSCE par exemple, bref en lien avec les politiques nationales, tout cela visant à encourager la communication entre la jeunesse et tous les partenaires du BC et pour la construction d'un leadership africain véritable... » ■



Raoul SIEMENI, Président du RECEIAC

« ...Cette rencontre participe à la sortie officielle des activités du RECEIAC, qui, dans sa mission, vise en partie à accompagner la stratégie environnementale de la CEEAC et le plan de convergence de la COMIFAC, dans la vulgarisation des informations liées aux activités et projets de conservation et de protection de l'environnement de la sous-région.

En effet, plusieurs organisations et programmes mettent en œuvre des activités et projets dans ce sens, mais, fort est de constater qu'un déficit existe au niveau du partage des informations et des expériences issues desdits projets.

Le RECEIAC, sous l'égide de la CEEAC et de la COMIFAC avec l'assistance du PFBC devient donc, sous cet angle, un instrument de partage des informations et des expériences de toutes les institutions qui exercent dans le domaine de la conservation et de la protection de l'environnement en Afrique Centrale... » ■



13ème Réunion du PFBC

le RECEIAC, un moyen indispensable pour vulgariser les efforts des projets et programmes environnementaux de l'Afrique Centrale.



Photo de famille des officiels

Créé en mars 2013 à Yaoundé, République du Cameroun, au cours de la réunion d'extrême urgence sur la lutte anti-braconnage en Afrique centrale, organisée par la CEEAC, le Réseau des Communicateurs pour l'Environnement et l'Information en Afrique Centrale (RECEIAC), qui est une plateforme sous régionale regroupant les acteurs de la communication, s'est doté d'une feuille de route qui a été présentée aux acteurs du partenariat pour les forêts du Bassin du Congo.

Cette feuille de route a été présentée au cours de la 13e réunion du partenariat pour les forêts du Bassin du Congo tenue à Libreville, au Gabon, le 3 décembre 2013. Cette rencontre a connu la présence des professionnels de la communication venus de tous les pays de la sous-région. Au cours de cette réunion, plusieurs communications ont été faites par des personnes ressources. Au nombre de ces communications, on retiendra celles de Jérôme GUEFACK, Secrétaire général du RECEIAC, sur les enjeux et perspectives, de Raoul SIEMENI, directeur de

Afrique Environnement Plus et Président de ce réseau, focalisée sur le projet du Forum des communicateurs sur l'information environnementale en Afrique centrale ; du projet COBAM basé sur une l'histoire à succès via son système de communications, des résultats novateurs du RERAC. Sans oublier les communications basées sur le Groupe de travail des communicateurs du secteur forêt et environnement et celles basées sur le partenariat entre le RECEIAC et le PACEBCo qui sont liés dans la mise en œuvre du Plan de communication de masse piloté par le PACEBCo, pour la vulgarisation du Plan de Convergence de la COMIFAC et la mise en œuvre de la politique générale de la CEEAC en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles.

Quid de la feuille de route

Le Réseau des Communicateurs pour l'Environnement et l'Information en Afrique Centrale (RECEIAC) dans ses prérogatives qu'il s'est assigné, a bien voulu consigner son plan d'action sur un document dument respecté. Celui-ci devra être un soubassement qui permettra le bon fonctionnement de cette plateforme. Le lancement de cette feuille de route s'est fait dans le cadre du marché



Vue des participants

de l'information de la 13ème réunion des Partenaires du PFBC en présence de Raymond MBITIKON, Secrétaire exécutif de la COMIFAC. L'objectif visé a été la perception de ladite feuille de route et de sensibiliser les acteurs et les parties prenantes de la sous-région sur la contribution et la valeur ajoutée de ce réseau.

Cette feuille définit la structuration du réseau, le mécanisme de circulation, l'échange et le relai de l'information à l'échelle sous régionale entre les membres actuels et futurs du RECEIAC. La mise en place d'un site web intitulé « vitrine du Bassin du Congo ». Mettre en place une base de données des contacts de la sous-région

Objectifs du RECEIAC

- Renforcer l'information et la communication environnementales en vue de contribuer à la préservation et à la gestion durable des ressources naturelles en Afrique Centrale.
- Favoriser la collaboration et le travail en synergie des acteurs de l'information et la communication environnementales ;
- Renforcer les capacités des acteurs de l'information et la communication environnementales ;
- Promouvoir les institutions en charge de la préservation de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles à travers la vulgarisation des résultats de la mise en œuvre de leurs politiques, programmes et projets ;
- Induire le changement de comportement et d'attitude des populations à la base et du public en général à travers l'information, la sensibilisation et l'éducation des masses ;
- Contribuer à améliorer la participation des population aux processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques, lois, programmes et projets de préservation de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles du secteur forêts et environnement.

ainsi que la mailing liste des communicateurs. Mettre en place un mécanisme de collaboration avec la CEEAC, la COMIFAC, les partenaires, les institutions et ONG internationales, des programmes, projets et initiatives, sans oublier le secteur privé pour une promotion de leurs résultats et leur visibilité.

Au terme de ce travail, les acteurs de la communication de l'information et de la communication environnementales ont adopté la feuille de route. Et cela a permis aussi de comprendre la contribution du RECEIAC et sa valeur ajoutée dans la mise en œuvre de la politique générale de la CEEAC en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles et du Plan de convergence de la COMIFAC.

Il sied de rappeler que le Réseau des Communicateurs pour l'Environnement et l'Information en Afrique Centrale (RECEIAC) est une plateforme constituée des responsables des cellules de communication des ministères en charge des forêts et environnement et autres ministères sectoriels qui ont l'impact sur l'environnement, à savoir l'eau, l'industrie, la santé, l'agriculture, etc. sans oublier les responsables de communication des institutions et ONG aussi bien nationales qu'internationales. Dans le lot, s'ajoutent les responsables des Desk environnement des médias publics et privés.

Nous espérons qu'avec l'existence du RECEIAC, l'information environnementale sera renforcée davantage en vue de contribuer à la préservation et à la gestion durable des ressources naturelles en Afrique centrale.

Les missions du RECEIAC

- Mettre en place un mécanisme de circulation, d'échange et de relai de l'information à l'échelle de la sous-région entre les membres présents et futurs du RECEIAC ;
- Contribuer à la mise en œuvre des stratégies de communication de la CEEAC et de la COMIFAC ;
- Contribuer à la mise en œuvre du Plan de communication de masse de la CEEAC et de la COMIFAC dans le cadre de la mise en œuvre du PACEBCo ;
- Mettre en place un système de veille informationnelle ;
- Organiser des ateliers de renforcement des capacités des acteurs de l'information et de la communication environnementales ;
- Organiser des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation des populations à la Base et du grand public sur les thématiques pertinentes en matière de préservation de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles du secteur Forêts et environnement ;
- Créer une arène publique à l'échelle locale, nationale et sous-régionale pour contribuer à améliorer la participation des populations aux processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques et lois.
- Apporter les appuis techniques aux organisations sous-régionales en matière d'information et de communication environnementales.

Lutte contre le braconnage

La CEEAC signe avec les partenaires au développement sept contrats d'une valeur de 2.566.538 euros.



Photo de famille des officiels

Le secrétariat de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), sous l'impulsion du Réseau des Aires protégées d'Afrique centrale (RAPAC) et de l'Union Européenne(U.E) a signé sept contrats d'un montant global de 2.566.538 euros avec sept opérateurs œuvrant dans le domaine du développement. Cette enveloppe est destinée à financer le plan d'extrême urgence de lutte Anti Braconnage.

Le plan d'extrême Urgence de Lutte Anti Braconnage (LAB) a été adopté lors de la réunion ministérielle d'urgence organisée à Yaoundé du 21 au 23 mars 2013. Le montant de 2.566.538 euros permettra de financer les volets communication, renseignement et application de la loi dudit plan. Au nombre des opérateurs sélectionnés par le secrétariat de la CEEAC, figurent l'Agence Allemande de Développement International (GIZ), œuvrant dans le domaine de l'éducation internationale, qui se taille la part du lion avec à son actif deux contrats d'un montant de 600.000 euros exécutoire dans un délai de 15 mois. Le premier projet concerne les interventions régionales en faveur du patrimoine en biodiversité de la « zone savane ». Au nombre des pays bénéficiaires figurent le Cameroun, le Tchad, et la RCA. Parmi les motivations qui ont concouru au choix des zones de ces pays, on peut citer, entre autre, la régression du grand braconnage, ce qui induit une meilleure protection de la faune et une sécurisation des AP par une collaboration efficace entre les acteurs clés de la LAB. Le second projet d'une valeur de 400.000 euros, s'intéresse au volet renforcement des capacités. D'une durée de 12 mois, il concerne les mêmes pays et entend mettre en œuvre les bonnes pratiques internationales en matière de formation en LAB actualisée qui sont adaptées au contexte de la zone savanicole d'Afrique centrale. L'autre grand bénéficiaire de ce financement est l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), institution observateur à l'Assemblée Générale des Nations Unies, qui sera chargée de sensibiliser et accompagner, du point de vue juridique, des acteurs riverains des aires protégées du nord du Cameroun et du sud du Tchad

en matière de lutte anti-braconnage. D'un montant de 249.497 euros, ce premier projet qui sera exécuté en 15 mois vise à former les populations locales et les cadres et agents des administrations publiques (douane, police, gendarmerie, eaux et forêts) et société civile pour une meilleure connaissance des lois et réglementation en matière de lutte anti-braconnage. D'un montant de 398.454 euros, le second projet, qui a une durée de 18 mois, a pour axe d'action l'appui à la lutte anti-braconnage et à la gestion transfrontalière dans les écosystèmes des savanes nord d'Afrique centrale. Il vise à renforcer les compétences du personnel des aires protégées et des services de lutte anti-braconnage en matière de

renseignement, surveillance et intervention. Ce projet a pour zone d'intervention, le complexe d'Aires protégées de la zone transfrontalière Cameroun-Tchad. La République du Congo, au titre de ce financement, est concernée par le projet d'Appui à l'Application de la loi sur la faune sauvage. Il sera mis à exécution par Aspinall Foundation, une organisation de charité basée en grande Bretagne. Evalué à 221.667 euros, ce projet dont l'ambition est de favoriser une diminution du trafic de faune, une meilleure gouvernance en matière de protection de la faune, et le respect des lois sera exécuté dans un délai de 24 mois. Le ministère en charge de la faune sauvage sera la structure concernée de ce projet. Mais, le PALF travaillera avec les autres administrations, établissements publics à caractère scientifique et environnemental. L'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN), placée sous la présidence du Gabon est la structure chargée de mettre en œuvre une procédure de traçabilité génétique de l'Ivoire au Gabon pour le renforcement de l'application de la loi. Avec pour but visé, entre autre, de créer une base de données opérationnelles appartenant au gouvernement gabonais permettant la traçabilité des ivoires et l'identification des carcasses, ce projet est destiné aux Agents des parcs nationaux, des Eaux et forêts et des institutions en charge de l'application de la loi et est exécutoire dans un délai de 24 mois, assortie d'une enveloppe financière de 197.374,58 euros. La

conservation des éléphants dans le paysage tri-national Dja-Odzala-Minkebe est le dernier projet sélectionné par le secrétariat de la CEEAC, au titre du financement du RAPAC et de l'UE.C'est le Fonds Mondial pour la Nature(WWF), l'une des plus grandes organisations de la conservation du monde, qui est chargée d'exécuter ce projet en 18 mois pour un montant de 500.000 euros. Les missions assignées à ce projet consistent

primordialement à arrêter les trafiquants d'ivoire et leurs complices ainsi que les braconniers d'éléphants dans les trois pays, tout en les condamnant à des peines exemplaires. A noter que, le secrétariat de la CEEAC a sélectionné ces cinq opérateurs suivant les procédures du 10e Fonds Européen de Développement (FED). Le comble est que, quelques pays seulement bénéficient de ces projets sur l'ensemble des Etats de la CEEAC. Un effort supplémentaire devrait être accompli pour que, ce financement puisse s'étendre dans toute la zone de la CEEAC, car la lutte contre le braconnage est un problème auquel l'ensemble des pays fait face.

Wilfried Lawilla





De G à D : Président RECEIAC, SG CEEAC et VP RECEIAC

RECEIAC, outil stratégique pour la communication et l'Information de la CEEAC

La cérémonie de signature des contrats avec certaines organisations dans le cadre de la Lutte anti Braconnage en Afrique Centrale, tenue le 13 décembre 2013 à Libreville au Gabon, a servi de cadre à une réunion entre SE Ahmad ALLAM-MI, Secrétaire Général de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) et les membres du bureau du Réseau des Communicateurs pour l'Environnement et l'Information en Afrique Centrale (RECEIAC).

Présidée par le Secrétaire Général de la CEEAC, S E Ahmad ALLAM-MI, cette rencontre aura également connu la présence de M. Roger TCHOOUNGUI, Secrétaire Adjoint de la CEEAC, de Honoré TABUNA, régisseur de la Cellule FLEGT sous régionale et de M. Patrick MBOMA, Ambassadeur de bonne volonté pour la lutte anti braconnage (LAB) et du bureau du RECEIAC.

La raison première de cette rencontre, était la présentation de la feuille de route du réseau, lancé le 3 décembre 2013 à l'occasion de la 13e réunion du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) tenue à Libreville. Ce fut une occasion pour le bureau du RECEIAC, de saisir la vision du Secrétaire Général, sur les missions du réseau et surtout son implication et sa plus-value en terme de visibilité sous régionale des activités environnementales de la CEEAC.

Lors des échanges, le Secrétaire Général s'est réjoui de la mise en place d'une plateforme sous régionale de partage de l'information par le secrétariat de la CEEAC via son

département en charge des questions environnementales. En effet, fort est de constater avec le Secrétaire Général, que la CEEAC, n'est pas tout à fait visible dans la sous-région, malgré la multitude d'activités qu'elle mène, allant dans le sens de la protection de l'environnement. Le réseau, qui œuvre sous l'égide de la CEEAC, est un instrument de choix et arrive à point nommé pour appuyer cette dernière sur le plan de sa visibilité et de sa notoriété en Afrique Centrale et au-delà.

Au terme de ces échanges, le Secrétaire Général a fait de nombreuses recommandations au bureau du RECEIAC, allant dans le sens des orientations stratégiques qui guideraient ses activités futures. Pour lui, il serait important de maximiser l'apport du RECEIAC en l'ouvrant aux autres départements de la CEEAC. Dans la même lancée, il a émis le vœu que le Forum des communicateurs pour l'Environnement et l'Information en Afrique Centrale, que prépare le réseau en 2014, serve de cadre d'ouverture à tous les acteurs de l'information environnementale de la sous-région.

Winnie Kitio



Séance de travail entre le SG CEEAC et le bureau du RECEIAC

Background historique

Le Réseau des Communicateurs pour l'Environnement et l'Information en Afrique Centrale (RECEIAC) est une plateforme d'Information de Communication visant à rendre visible et valoriser les activités menées dans le domaine de la protection de l'environnement et de la conservation de l'écosystème dans la sous-région de l'Afrique Centrale. Créée en mars 2013 lors de la réunion de Lutte Anti braconnage des éléphants, à Yaoundé au Cameroun, le réseau a été officiellement lancé le 3 décembre à Libreville au Gabon. A ce jour, le réseau possède une chaîne de communicateurs dans presque tous les pays de l'Afrique Centrale. Composé de journalistes, responsables de communication d'ONG environnementales/programmes et du réseau des radios communautaires d'Afrique Centrale, le RECEIAC s'est donné pour principales missions d'accompagner la CEEAC et les organisations qui œuvrent dans la protection de l'environnement en Afrique Centrale dans leurs stratégies de communication.

Monsieur Abou BAMBA,
Secrétaire exécutif de la
Convention d'Abidjan



Interview

Monsieur Abou BAMBA,
Secrétaire exécutif de la
Convention d'Abidjan



Afrique environnement plus a rencontré Monsieur Abou BAMBA, Secrétaire exécutif de la Convention d'Abidjan sur l'environnement marin et côtier, qui nous parle du fonctionnement de cette organisation de sa création en 1984 jusqu'en à nos jours.

Afrique environnement plus : Cela fait près de 30 ans que la convention d'Abidjan a été lancée. Quelle est la genèse de ce programme spécialisé auprès du PNUE et où en est-on avec le fonctionnement de cette institution ?

Abou BAMBA : 2014 marque les 30 ans de la Convention d'Abidjan (Convention pour la coopération dans le domaine de la conservation, du développement et la mise en valeur de l'environnement marin côtier de la côte atlantique de l'Afrique de l'ouest, centrale et australe) qui a été signée en 1981 et entrée en vigueur en 1984. L'idée était de voir 20 ans après les indépendances, dans quelle mesure les Etats africains pouvaient s'organiser pour gérer entre eux, les problèmes transfrontaliers liés à la gestion de l'environnement marin et côtier pour les pays côtiers de la façade atlantique du continent africain. A l'origine, c'était surtout un traité multilatéral pour lutter contre la pollution et qui venait justement avec des dispositions contraignantes dans l'ensemble de ses articles. Dans ce traité, on demandait aux Etats de façon explicite de prévenir, de s'abstenir et d'éviter d'avoir

certaines attitudes notamment au niveau de la pollution qui pourraient influencer de façon négative l'environnement marin et côtier des pays riverains. Donc, l'idée de base était de créer un cadre de collaboration entre les pays pour lutter contre la pollution. Mais ce n'est pas tout, car à l'époque, les gens se disaient qu'il fallait trouver un équilibre entre les questions de conservation et de développement. Par la suite, on a ajouté des protocoles additionnels afin que la Convention ne s'occupe pas uniquement des problèmes de conservation et de lutte contre la pollution, mais aussi des problèmes de développement. Le mobile était de s'assurer qu'au niveau des écosystèmes, les fonctions et les services devaient être rendus tout en permettant aux Etats de continuer à se développer et de profiter des services et des bénéfices que ces écosystèmes offrent. C'est ainsi que de 1981 jusqu'en 1984, nous avons essayé d'avoir un instrument le plus complet possible sur la base des 31 articles, afin d'éviter par la suite d'ouvrir des renégociations. Ensuite, plusieurs protocoles ont été rajoutés pour préciser davantage les buts et objectifs de cette convention, notamment le protocole d'urgence à cause du boom pétrolier des années 1970 et 1980 dans le golf de Guinée. Ainsi, il fallait avoir un protocole d'urgence en cas de déversement accidentel d'hydrocarbure. Retenez que ce protocole était beaucoup plus précis que les textes de base de la Convention. Et par la suite, on s'est aussi rendu compte que la pollution ne venait pas seulement de la zone offshore, mais aussi une pollution d'origine tellurique dans l'ensemble des pays, d'où, il y a eu un second protocole pour affiner et préciser encore les dispositions qui devaient être prises par les Etats dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention. A ce jour, la Convention compte 31 articles plus deux protocoles dont l'un sur les mesures à prendre au niveau des Etats en cas de déversement accidentel d'hydrocarbure et l'autre sur les mesures à prendre dans le cadre des pollutions d'origine tellurique.

Quel état faites-vous de la prise en compte par les Etats membres dans la mise en œuvre de la feuille de route définie par cette Convention ?

Aujourd'hui, si l'on se réfère à l'état de l'environnement marin et côtier des 22 pays membres de la Convention d'Abidjan, force est de constater qu'à l'exception de l'Afrique du Sud et de la Namibie, la situation n'est pas reluisante. On observe des phénomènes de pollution assez importants sur les côtes africaines : les pollutions dues aux hydrocarbures, à l'exploitation gazière, mais aussi des pollutions d'origine tellurique. On sait que dans beaucoup de nos Etats, les eaux usées qui viennent des ménages, des hôpitaux, des industries sont déversées directement dans les océans. Naturellement, c'est un premier point qui nous fait penser qu'il y a encore beaucoup à faire tant au niveau de la Convention qu'au niveau des Etats. Le deuxième élément en termes d'indicateurs pour ce qui est de la mise en œuvre de la Convention, est le problème d'érosion côtière, sur ce, la Convention en son article 15, demande aux Etats de prendre des mesures pour lutter contre ce phénomène du retrait du trait des côtes. Malheureusement, force est de constater qu'aujourd'hui sur le terrain la réalité est tout autre : nous avons des pays où le trait des côtes recule de plus de 10 mètres chaque année et certains villages, vestiges culturels, cimetières et autres sont menacés dans leur intégrité. Un autre élément pour lequel la Convention a pris des dispositions, c'est le



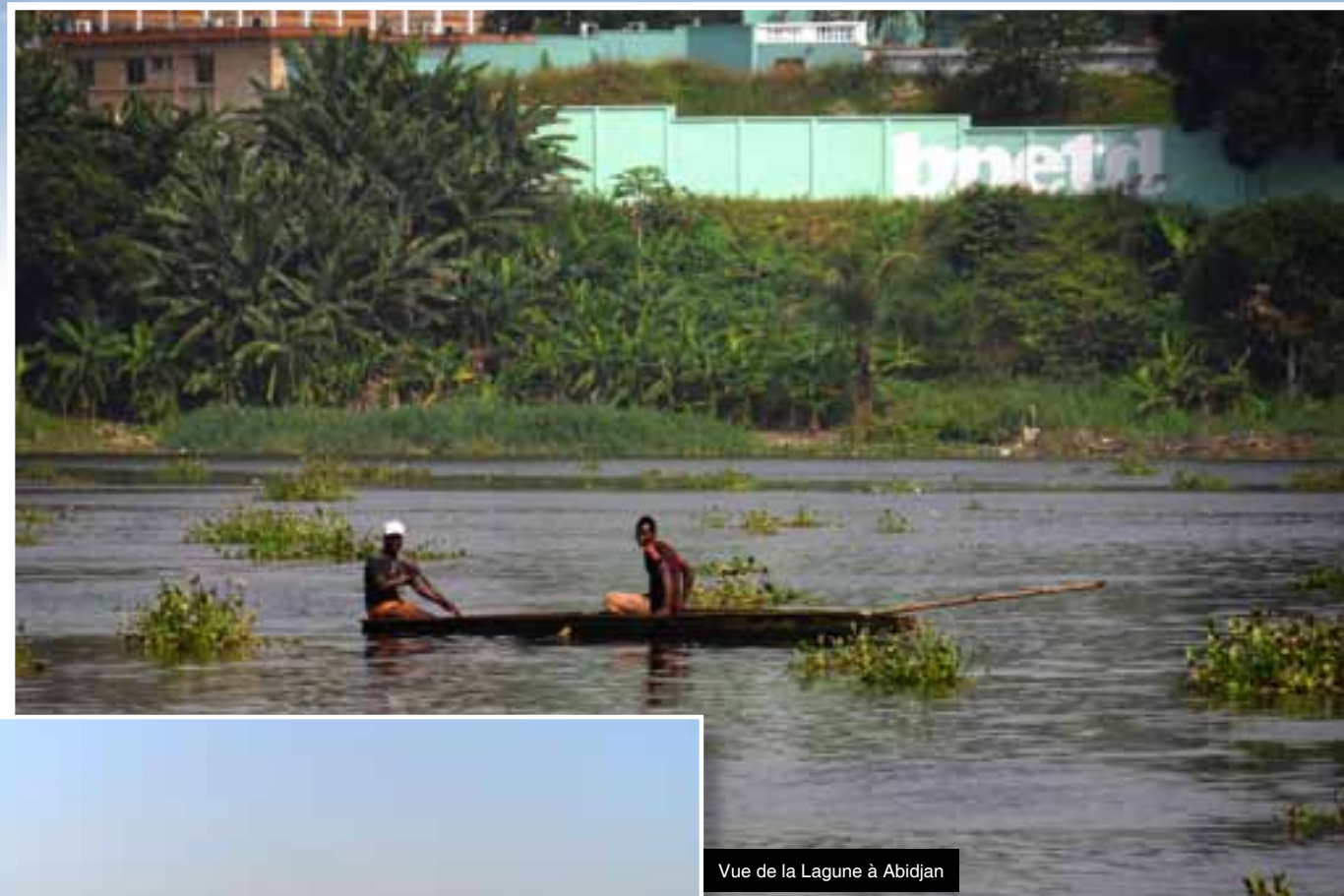
Séance de travail des journalistes sur l'Environnement marin et côtier

problème relatif à la gouvernance des océans. Dans les textes de base de la Convention, on demande aux Etats de mettre en place des institutions ou de renforcer celles existantes afin de gérer de façon concertée avec les autres acteurs la problématique de la gestion, de la conservation, du développement et de la mise en valeur des écosystèmes marins et côtiers. De nos jours, le constat fait sur le terrain démontre que, à l'exception du Sénégal qui est en train de développer une voie sur le littoral et du Gabon où le Président Ali Bongo a lancé son initiative "Gabon bleu", la plupart des pays membres de la Convention, la question de la gouvernance des océans est assez segmentarisée. En effet, nous sommes dans une situation où au niveau des institutions et de la gouvernance, il y a des efforts à fournir. Cependant, le tableau n'est pas aussi noir que cela, nous avons certains motifs de satisfaction, comme la prise de conscience au niveau des populations, des ONG et des communautés qui sont affectées directement par ces phénomènes négatifs. Les gens sont conscients que la situation ne peut pas perdurer et que nous devons essayer avec les organisations de développement et les gouvernements en place, de prendre des mesures pour régler certains de ces problèmes, et c'est ce qui est en train d'être fait en ce moment à travers des projets comme le PRCM, le RAPAC, le RAMPAO, pour ce qui concerne l'Afrique de l'Ouest. Donc, il y a quelques initiatives de ce genre qui viennent à travers la Convention d'Abidjan pour régler les problèmes que nous avons constatés et que nous venons de lister. La Convention d'Abidjan s'est lancée dans un grand projet avec plusieurs pays membres afin d'établir la base à partir de laquelle la situation devient un peu compliquée, c'est-à-dire élaborer les rapports sur l'état de l'environnement marin et côtier dans plusieurs pays concernés par la Convention.

L'une des choses est d'établir les lois, mais nous savons que dans nos pays africains, les questions de pollution, d'érosion posent souvent, dans le budget de l'Etat, d'énormes difficultés dans la mesure où les financements affectés dans ces domaines demeurent peu disponibles. Comment la Convention accompagne-t-elle les Etats afin que les questions inhérentes à la pollution deviennent une priorité ?

Il y a plusieurs façons de gérer cette problématique. Notre rôle est de venir en appui aux gouvernements en leur fournissant l'assistance technique. C'est ainsi que, pour certains pays, nous avons lancé un projet de révision des textes de loi afin de les rendre plus contraignants non seulement dans les textes mais aussi dans leur application. Nous avons la Côte d'Ivoire, qui vient de mettre en place une police environnementale pour l'application de loi et nous sommes en train de les conseiller pour voir comment on peut emmener devant les tribunaux, des personnes physiques et morales qui auraient commis des infractions vis-à-vis de l'environnement marin et côtier en déversant, par exemple, sans traiter des produits chimiques directement à la mer. C'est un projet pilote que nous avons l'intention d'étendre dans l'ensemble des pays signataires de la Convention d'Abidjan en partenariat avec d'autres organisations, qui militent pour l'application du droit de l'environnement sinon pour la judiciarisation du droit de l'environnement. C'est l'un de nos crédos pour les années à venir afin que les gens commencent à appliquer et à respecter la loi.

Parlant de la communication, nous savons que la convention est peu connue de bon nombre d'acteurs dans les différents pays et les secteurs indexés. Comment surmontez-vous ce déficit d'informations



Vue de la Lagune à Abidjan



qui peut contribuer à favoriser les actions négatives en faveur de la lutte que vous menez ?

Nous sommes conscients de ce déficit communicationnel. Nous avons prévu une série de mesures, notamment le recrutement de quelques personnes pour s'occuper de cette problématique au niveau du secrétariat, mais surtout nous appuyer au niveau des Etats, sur ce qui se passe au niveau national. C'est ainsi que nous sommes en train de mettre en place des comités nationaux de mise en œuvre de la convention qui impliquent naturellement en leur sein des spécialistes de la communication ou des journalistes. Une autre démarche que nous avons suivie pour résoudre ce problème de perception ou de visibilité de la Convention au niveau des 22 pays, c'est ce séminaire que nous venons d'organiser à l'intention des journalistes et spécialistes de la communication dans le domaine de l'environnement marin et côtier en particulier. L'idée à l'issue de ce séminaire est de mettre en place une plate-forme, un réseau ou un sous-réseau de journalistes, des communicateurs spécialisés ou ceux intéressés par la problématique de l'environnement marin et côtier. De cette façon, nous ferions d'une pierre deux coups, tout en faisant connaître la convention d'Abidjan en tant que

cadre multilatéral des 22 pays traitant de la problématique de l'environnement marin et côtier. On permet aussi, par la même occasion aux journalistes de se libérer, d'écrire des articles, de préparer des programmes radios et /ou télévisés sur les problématiques au niveau de l'environnement marin et côtier qui concernent leurs pays ou leurs zones sous régionales. Donc, nous avons bon espoir que l'atelier d'Abidjan auquel vous participez, est la première étape d'un processus assez long qui viserait à résoudre le problème de perception ou de non reconnaissance de la Convention d'Abidjan au niveau des Etats.

Comment la Convention d'Abidjan collabore-t-elle avec les ONG, quand on sait que non seulement toutes les initiatives sont beaucoup plus tournées vers les Etats, mais aussi qu'il existe une vraie fracture entre les ONG et les pouvoirs publics ?

Nous avons plusieurs façons de traiter ce problème. Primo, de collaborer davantage avec les ONG car nous sommes ici à Abidjan et nous ne pouvons pas être présents dans les 22 pays. C'est à travers les protocoles d'accord que nous signons avec les ONG présentes sur le terrain comme ce fut le cas de Bird Line International, l'UICN et d'autres ONG. Secundo, c'est lors de la prochaine conférence des parties et je pense que l'un des pays peut être le Sénégal qui va proposer un projet de décisions pour que le secrétariat de la Convention d'Abidjan rentre dans un partenariat assez étoffé avec l'ensemble des ONG, des organisations de la société civile qui sont présentes sur le terrain et qui réalisent des projets. C'est ainsi qu'il y aura des transferts de connaissances et de financement pour que le travail soit fait directement sur le terrain avec des ONG. Donc, ce partenariat est un grand projet en chantier qui est en train

d'être mis en œuvre, et en ce moment, nous avons déjà signé des protocoles d'accord que nous allons élargir à d'autres organisations et cela fera l'objet d'un projet de décisions lors de la conférence des parties qui se tiendra du 17 au 21 mars 2014 à Captown en Afrique du Sud.

Parmi les recommandations de la 10e Cop de la Convention d'Abidjan tenue à Pointe-Noire, au Congo en 2012, figurait celle liée au problème de financement et à la contribution des Etats pour assurer le fonctionnement de la Convention. Quel état faites-vous des recommandations qui ont été faites notamment en direction des entreprises qui pouvaient contribuer au fonctionnement de ladite convention à travers une taxe?

Le problème du financement du fonds d'affectation spécial de la Convention d'Abidjan a connu quelques résolutions, notamment plusieurs pays se sont acquittés de leurs cotisations, comme la République Fédérale du Nigéria, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Libéria, la Sierra Léone, l'Afrique du Sud, le Cameroun, la République du Congo. On peut dire qu'il y a vraiment eu un engouement à faire appliquer ou à faire respecter cette décision de la Cop. Cependant, cela ne règle pas tous les problèmes auxquels est confronté le secrétaire de la convention d'Abidjan. Il y a certains Etats, pour ne pas dire presque la moitié, ne sont pas encore en règle dans leurs cotisations. Mais, nous continuons avec la persévérance et la diplomatie à essayer de leur faire comprendre qu'ils doivent les payer, afin de nous permettre de leur apporter l'assistance technique, d'organiser des séminaires de formation ou être présents sur le terrain avec des projets de démonstration. Donc, c'est un problème qui est en voie d'être résolu et nous comptons beaucoup sur la bonne volonté des Etats pour le faire. L'autre partie, c'est qu'en plus des contributions des Etats, nous avons le devoir d'aller solliciter les financements auprès des bailleurs de fonds aussi bien publics que du secteur privé, etc. La République du Congo avait demandé qu'on puisse étudier la faisabilité d'une taxe environnementale pour toutes industries extractives, afin que les revenus de ces taxes puissent servir à restaurer et à réhabiliter les écosystèmes dégradés de ces activités extractives des mines. Le projet a connu quelques réticences de la part du secteur privé, notamment dans le domaine du pétrole et du gaz. Ces derniers estiment qu'ils payent déjà des taxes aux gouvernements africains et que dans ces taxes, ce n'est pas à eux mais aux gouvernements de décider ce qui sera prélevé pour faire la restauration et la réhabilitation des sites dégradés. Nous n'abandonnons pas pour autant et nous allons voir dans quelle mesure cette taxe pourra être collectée en dehors du circuit normal de la fiscalité régie à l'industrie minière.

Vous vous préparez pour la prochaine Cop 11 de la Convention d'Abidjan en 2014, quels sont les



éléments de réflexion qui pourraient agrémenter cette rencontre?

La Cop 11 qui se tiendra en mars 2014 en Afrique du Sud, sera différente des éditions précédentes de la Cop, en ce sens que nous aurons une thématique assez intéressante qui concerne les pays africains à savoir : « favoriser la croissance bleue en Afrique », voir comment la gestion durable des ressources côtières et océaniques peut aider au développement des pays africains côtiers. C'est l'un des premiers éléments et la Cop sera ouverte par un segment technique avec des experts venant du monde entier, pour faire des propositions sur l'utilisation rationnelle des ressources marines et côtières, pour le développement socio-économique de l'Afrique. Car, nous trouvons qu'il est inadmissible que dans les pays côtiers, les communautés qui vivent à proximité de la côte, qui ont accès au sable, au tourisme, au stock halieutique, se trouvent aujourd'hui dans une situation de précarité. Pour ce qui est de la Cop elle-même, nous aurons pour la première fois, un segment dédié aux bailleurs de fonds, pour le programme d'activités de la convention et de ses partenaires. Ce segment sera proposé aux bailleurs de fonds pour qu'ils puissent prendre des engagements afin de financer ces activités. C'est une première dans l'histoire de la Convention. Ensuite, il faut regarder aussi la nature des projets de décision qui seront soumis aux Etats. Il y a un projet de décision qui est particulièrement important, c'est celui sur la gouvernance des océans, car on constate malheureusement, qu'en Afrique, bon nombre d'institutions s'occupent de façon dispersée de l'environnement marin et côtier, ce qui constitue d'ailleurs un frein, un obstacle

pour la mise en œuvre de la Convention. Les ports au niveau des infrastructures économiques, la pêche au niveau des ressources halieutiques, l'agriculture qui se trouve au niveau de l'agriculture, l'environnement qui est chargé de faire le pont entre tous ces éléments, se retrouve fragilisé de son poids institutionnel et financier relativement faible. Donc, il y a toute une série de projets de décisions, des thématiques au niveau de la gouvernance qui vont être discutés et aussi tout ce qui concerne les aires géographiques au-delà des juridictions nationales. L'Afrique assiste impuissamment à tout cela, alors que tous les pays du monde sont en train d'étendre leur plateau continental et même asseoir une souveraineté ou un droit de jouissance des ressources au-delà de certaines limites qui ne font pas partie de la zone nationale, mais pour lequel au niveau du droit international on peut

négoier la jouissance même de ces ressources. Un autre élément important est que nous allons proposer aux Etats d'approuver la création d'un comité de communication, d'éducation et de sensibilisation du public. Ce sera soit un comité ad'hoc ou un organe statutaire de la Convention qui s'occupera exclusivement de toutes les questions de communication de la convention et surtout de tous les problèmes liés à l'environnement marin et côtier. Ce comité sera créé avec des membres qui seront chargés de l'animer tout au long de l'année. Pour ce qui est du segment des bailleurs de fonds, leurs contributions viendront en ajout de la contribution des pays, car notre souhait est que les pays puissent faire face à leurs obligations en payant leurs cotisations.

Propos recueillis Raoul SIEMENI

Les acteurs de communication à l'école du savoir sur l'environnement marin et côtier



Visite de la Lagune

Du 16 au 18 décembre 2013, Abidjan a été l'espace pour les journalistes, communicateurs spécialisés en environnement marin et côtier pour s'approprier de la quintessence de la Convention d'Abidjan. Cet atelier qui a réuni les journalistes des pays membres de la Convention d'Abidjan a été conformément à la Décision Cop 10/1 qui met en exergue l'aspect de sensibilisation.

en matière de collecte d'information, de rédaction en mettant un accent particulier sur l'environnement marin et côtier, mais aussi une vraie découverte.

Les trois jours de formation ont permis aux acteurs de la communication d'être en possession de la réalité, laquelle expérience a servi d'opportunité de matérialiser les questions de pollutions, au terme dudit atelier, droit aux apprenants de bénéficier d'une visite guidée au port d'Abidjan et sur la célèbre lagune sans oublier les argues. Une occasion qui a, surement, permis aux acteurs de la communication de s'imprégner des réalités sur certains faits de la pollution.

Notons que cet atelier s'est tenu sous l'égide de la Division de la Mise en œuvre des Politiques Environnementales du PNUE (PNUE/DPE).

Retour sur la Conférence sur les changements climatiques de Varsovie

Dépasser la déception pour préparer 2015



Stéphane POUFFARY travaille dans le domaine de la coopération internationale depuis plus de 25 ans. Il est le Directeur Général et le Fondateur de l'association française ENERGIES 2050, une Organisation non gouvernementale qui travaille dans l'intérêt général en France et à l'étranger sur les questions associées au développement durable, au changement climatique et aux défis énergétiques. L'association fédère des membres et des experts d'une cinquantaine de nationalités.

Les domaines d'expertise de Stéphane POUFFARY sont le développement durable, le changement climatique, les politiques énergétiques, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, le secteur du bâtiment et de la construction, les villes et les territoires ainsi que les questions de gouvernance et de changement de comportement.

Adresse email à utiliser pour la publication : stephane.pouffary@energies2050.org

Dépasser les évidences...

Les changements climatiques et leurs conséquences constituent sans aucun doute une des principales menaces à laquelle nos sociétés sont confrontées. Fait connu et reconnu par l'ensemble de la communauté internationale (exception faite de quelques sceptiques aux motivations et aux intérêts plus que douteux), la question des conséquences des changements climatiques occupe le devant de la scène internationale depuis plusieurs décennies.

La connaissance scientifique s'est renforcée d'année en année au point d'exclure toute possible incertitude sur l'origine anthropique des changements climatiques. En parallèle, mois après mois les craintes sont devenues réalités et un grand nombre de pays est déjà confronté aux conséquences catastrophiques qui se distinguent les unes des autres par les tristes records relayés par les médias rassemblés au chevet des dérèglements et catastrophes qui se succèdent.

L'humanité est déjà entrée dans l'ère des conséquences et il est plus que jamais urgent d'agir collectivement pour s'attaquer aux sources des dysfonctionnements à l'origine de ces situations mais aussi pour prendre en compte les différents impacts auxquels nous sommes confrontés.

Triste réalité, les pays en développement et parmi eux les pays les plus fragiles sont ceux qui sont les plus impactés. Les faits sont là et personne ne peut les contester. La machine infernale est lancée et il est urgent et impératif d'apporter une réponse ambitieuse, coordonnée, solidaire et respectueuse du principe de responsabilité partagée mais différenciée.

Il en va de la question même de la survie de nos sociétés que nous soyons du Nord ou du Sud. Notre responsabilité est multiple et la solidarité doit être au cœur du processus, qu'elle soit intra ou inter générationnel. Il s'agit ni plus ni moins que d'un des plus grands défis auxquels l'humanité a été confrontée et de la manière dont nous y répondrons dépendra notre futur collectif.



C'est dans ce contexte que s'est déroulée en Pologne, du 11 au 23 novembre 2013, la Conférence de Varsovie sur les changements climatiques.

Fait relativement rare, il convient de souligner que c'était la deuxième fois que les négociations des Nations Unies sur les changements climatiques avaient lieu en Pologne.

Point d'aboutissement des innombrables Comités, Groupes de travail ou autres, rassemblant l'intégralité des acteurs qu'ils soient publics, privés, citoyens ou industriels, mobilisés au quotidien entre chaque Conférence.

La Conférence de Varsovie a rassemblé un peu plus de 8500 participants, dont environ 4 000 fonctionnaires des gouvernements, un peu moins de 3 800 représentants des organes et agences des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des organisations de la société civile, et environ 750 membres des médias.

La Conférence de Varsovie comprenait la 19ème session de la Conférence des Parties (CdP 19) à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et la 9ème session de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP 9).

Il s'agissait, chacun l'aura compris, d'un moment important de négociation sur le climat et d'une étape cruciale vers l'accord global qui doit être signé par tous les gouvernements en 2015. La CdP 19 devrait contribuer à la mise en place d'un accord global, ambitieux, équitable et juridiquement contraignant en vue d'un régime climatique appelé communément « post 2015 » qui serait opposable à tous les pays.

Le présent article a une triple vocation. Il s'agit, d'une part, de raconter de manière simple ce qui se jouait à Varsovie et ce qui a été décidé. Ce point est de la plus haute

importance car seule la connaissance permettra de lutter contre l'obscurantisme et l'inaction.

Il s'agit également d'apporter un témoignage, un ressenti de la manière dont les choses se sont passées. L'association ENERGIES 2050 s'est mobilisée, sans compter en amont, au sein de différents réseaux de la société civile ou au sein de groupes de travail dans plusieurs instances internationales que ce soit pour partager des savoirs, pour expliquer les opportunités ou pour contribuer à rassembler autour de positions communes. ENERGIES 2050 a organisé ou participé à plusieurs événements associés pendant la Conférence de Varsovie. Au sein de plusieurs réseaux elle a activement travaillé avec des membres de la société civile de pays du Sud mais aussi avec des représentants d'institutions internationales ou encore avec des membres des délégations de certains pays en développement (PED).

Pour finir, cet article se veut aussi un témoignage de toutes ces énergies et ces envies d'agir que de très nombreux acteurs continuent à déployer pour que ces réunions se terminent un jour par des engagements concrets et ambitieux à la hauteur des défis.

Cet article a aussi pour ambition de rappeler que rien n'est perdu d'avance et que les apparentes fatalités et impuissances à agir n'engagent que ceux qui contribuent à ce que rien ne change.

Pour ENERGIES 2050 et pour tous les acteurs de la transformation de nos sociétés, rien ne serait pire que de céder à l'apparente fatalité. Cet article est un témoignage que les possibles restent accessibles si chacun d'entre nous devient acteur du changement.



Un processus historique déjà ancien ... le climat confronté à l'incapacité des pays à s'engager à la hauteur des défis

Depuis l'adoption de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1992, les négociations sur les changements climatiques n'ont cessé de prendre de l'ampleur. L'objectif de la CCNUCC était de mettre en place un cadre international d'actions pour limiter les impacts négatifs des activités anthropiques sur le système climatique.

Pour ce faire, il s'agissait de limiter et stabiliser les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre (GES). Entrée en vigueur le 21 mars 1994, la CCNUCC rassemble aujourd'hui 195 Parties. La CCNUCC reconnaît également le principe dit de responsabilité partagée mais différenciée qui témoigne de la réalité des contributions des différents pays au dérèglement climatique et qui sous-entend une notion évidente d'équité dans les processus de mise en œuvre.

Pour rendre opérationnels les principes de la Convention, les Parties contractantes se sont accordées en 1997 à l'occasion de la troisième session de la CdP 3 à Kyoto au Japon, sur un Protocole contraignant relevant de la CCNUCC. Ce Protocole appelé le Protocole de Kyoto (PK) précise que les pays industrialisés appelés Annexe I de la CCNUCC (les pays ayant une très forte responsabilité historique dans les émissions de GES) s'engagent à réduire leurs émissions de GES de 5% globalement par rapport aux niveaux de l'année 1990 (appelée année de référence). La période de mise en œuvre était entre 2008 et 2012 (appelée première période d'engagement), avec des objectifs différents d'un pays à l'autre selon différents éléments tels que sa contribution historique, son développement... Le Protocole de Kyoto est entré en

vigueur le 16 février 2005. Il rassemble aujourd'hui 192 Parties.

Dès le début il était entendu et connu de tous que la première période d'engagement n'était qu'une étape et qu'elle serait suivie d'autres périodes avec des objectifs progressivement plus ambitieux de manière à respecter l'objectif final de la CCNUCC tout en permettant et en soutenant un développement des PED selon des trajectoires sobres en carbone. Des mécanismes d'accompagnement financiers et techniques étaient prévus pour répondre aux besoins des PED.

En 2005, suite à l'adoption du PK, la première réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP 1) a mis en place un Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP). L'objectif était de travailler très en amont à une vision dite sur le long terme avec un niveau d'ambition adapté.

En décembre 2007, les Parties contractantes ont adopté à Bali, en Indonésie, la Feuille de route dite de Bali sur les questions de long terme. Le Plan d'action qui a été adopté a notamment établi le Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA) avec pour mandat de travailler sur l'atténuation, l'adaptation, le financement, la technologie et une vision commune de l'action concertée à long terme.

En parallèle les négociations sur les nouveaux engagements des Parties dites de l'Annexe I se sont poursuivies dans le cadre de l'AWG-KP. Ces deux voies de négociations devaient rendre leurs conclusions à l'occasion de la CdP 15 de Copenhague en décembre 2009.

La Conférence de Copenhague a été la scène d'un nombre significatif de divergences et malgré la présence

d'un nombre importants de Chefs d'Etats, les négociations n'ont pas abouties dans le cadre formel de la CCNUCC. L'accord dit de Copenhague a été rédigé par un petit groupe de pays et n'a été approuvé uniquement car il ne contenait aucune disposition contraignante et que les engagements que devaient prendre les pays visés par l'Annexe I étaient plus ou moins laissés à leur discrétion. Les délégués présents se sont contentés officiellement de prendre note de l'accord de Copenhague. Malgré son manque évident d'ambition, ses imperfections et incohérences, l'accord de politique de Copenhague a permis de sauver la face et de continuer à travailler dans un cadre multilatéral. Les mandats de l'AWG-LCA et de l'AWG-KP, faute d'accord et de résultats concrets, seront prolongés jusqu'à la CdP 16 et la CMP 6 de 2010.

L'année d'après, à la CdP 16 de Cancun au Mexique, l'accord de Copenhague sera finalement repris et plus de 140 pays exprimeront leur soutien au processus. En parallèle, plus de 80 pays fourniront des informations sur leurs objectifs ou mesures d'atténuation au niveau national. La consolidation restera difficile voire impossible, les années de références et le total des ambitions individuelles n'étant pas à la hauteur de la réalité scientifique.

Ceci étant dit, les Accords de Cancun ont reconnu et réaffirmé la nécessité de réductions importantes des émissions mondiales de GES. L'objectif de limiter la hausse de la température moyenne à la surface de la planète à 2°C au-dessus des niveaux préindustriels a été validé. Les Parties ont même convenu un possible renforcement de l'objectif global à long terme lors d'un examen à mener d'ici 2015 en prenant en compte la cible d'une augmentation moyenne de 1,5°C. Chacun appréciera l'ambition des objectifs alors même que la connaissance scientifique nous démontrait que nous dépassions d'année en année le précédent record d'émissions de GES. Au-delà de cet engagement de forme, le niveau d'ambition des Parties

de l'Annexe I restera en total décalage avec les résultats du Quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) malgré des appels solennels et pressants des PED.

Cancun verra aussi la mise en place d'objectifs de réduction des émissions et des mesures d'atténuation adaptées au niveau national (MAAN) pour les pays développés et les pays en développement. Enfin, il sera décidé que l'atténuation devrait être désormais adossée à un processus dit de MRV (mesure, notification et vérification). Toujours au regard de l'atténuation, la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement, et le rôle de la conservation, de l'aménagement durable des forêts et du renforcement des stocks forestiers dans ces pays (REDD+) sera également renforcé.

Cancun est également une étape importante au regard de la mise en place de nouvelles institutions et de nouveaux cadre d'intervention. On citera ici le Cadre de l'adaptation de Cancun, le Comité de l'adaptation, ainsi que le Mécanisme technologique (ce dernier comprenant le Comité exécutif de la technologie –CET- et le Centre et Réseau des technologies climatiques –CRTC-).

La question du financement sera centrale. Le Fonds vert pour le climat (FVC) sera créé en tant que nouvelle entité opérationnelle du mécanisme financier de la Convention. Les pays de l'Annexe I prendront un engagement officiel et formel de débloquer très rapidement des moyens financiers additionnels à hauteur de 30 milliards de dollars US pour la période 2010-2012 avec pour ambition de mobiliser 100 milliards de dollars US par an d'ici 2020.

Faute de parvenir à un réel accord, les mandats de l'AWG-LCA et de l'AWG-KP seront prolongés une nouvelle fois pour une période de un an.





La CdP 17 suivante s'est déroulée à Durban en Afrique du Sud à la fin de l'année 2011. Loin de répondre à l'ambition attendue, les engagements pris seront modestes, reportant l'essentiel des décisions à un futur plus ou moins éloigné. Le lecteur se reportera aux précédents numéros d'Afrique Environnement plus dans lequel j'ai longuement détaillé la nature des désaccords, les risques et les tensions ainsi que les décisions techniques et politiques qui y furent adoptées.

D'un point de vue formel, une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto a été décidée mais sur une base volontaire et n'engageant qu'un nombre très limité de pays ne représentant que 15% des émissions mondiales de GES.

Des décisions techniques y furent adoptées telle que la mise en place d'une action concertée à long terme au titre de la Convention et un accord sur la mise en œuvre du FVC.

La décision la plus emblématique sera le lancement de la plateforme dite de Durban (ADP) ayant pour mandat « l'élaboration d'un protocole, un autre instrument juridique ou un résultat convenu ayant force de loi au titre de la Convention, et applicable à toutes les Parties ». L'ADP devant conclure ses travaux au plus tard d'ici 2015 avec une entrée en vigueur du nouvel instrument à partir de 2020. Dans le même esprit l'ADP sera chargé d'étudier les mesures à mettre en place pour combler le déficit d'ambition et pour ramener les trajectoires d'émissions de GES dans un objectif de +2°C.

Malgré une nouvelle occasion manquée, chacun rentrera chez lui persuadé que le pire avait été évité même si peu ou pas de choses concrètes avaient été décidées.

La 18ème CdP s'est déroulée à Doha du 26 novembre au 8 décembre 2012. Force est de constater qu'une nouvelle fois l'ambition et la mobilisation concrète des financements promis n'ont pas été au rendez-vous.

Pour autant un certain nombre de décisions techniques

ont été prises. Les travaux de l'AWG-KP et ceux de l'AWG-LCA ont été clôturés ainsi que les négociations menées dans le cadre du Plan d'action de Bali.

Le bouquet de décisions a été dénommé de manière inspirée sous l'intitulé « la Passerelle climat de Doha ». L'engagement de plusieurs pays dans une deuxième période d'engagement du protocole de Kyoto a été confirmé. Les nombreuses questions techniques en suspens (le niveau d'ambition pour la période pré 2015, les mesures d'atténuation des pays émetteurs –pays développés et en développement–, les mécanismes de flexibilité du PK, le MRV, le REDD+ ou encore les plans nationaux d'adaptation) ont été transférées à l'Organe subsidiaire chargé de la mise en œuvre (SBI) et à l'Organe subsidiaire chargé du conseil scientifique et technique (SBSTA).

La notion d'équité a fait l'objet de débats animés. L'accord global de Doha prend en compte la reconnaissance des pertes et dommages subis dans les pays en développement. Ce consensus « mou » s'est dégagé sous réserve que ne soit pas adossée à ce concept une connotation juridique qui pourrait donner lieu à des « réparations financières » pour les pays industrialisés, historiquement principaux responsables des changements climatiques. Pour autant un mécanisme institutionnel à définir a été évoqué « pour le traitement des pertes et dommages subis dans les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques. »

La question de la mobilisation des engagements financiers pris par les pays développés a été au cœur des débats et malgré une mobilisation très forte des pays en développement, peu d'avancées ont été obtenues.

Pour finir, entre Doha et Varsovie, peu d'avancées ont été réalisées notamment pour des blocages politiques ou procéduriers par certains pays. La Conférence de Varsovie s'est ouverte sur fonds de profonds désaccords et chacun

avait conscience que le chemin pour parvenir à un accord ambitieux allait être long et difficile.

Les Philippines ... une opportunité pédagogique compréhensible par tous

Comme pour les autres CdP, les différentes instances scientifiques internationales ont publié plusieurs rapports avant l'ouverture officielle. Le discours scientifique, pourtant généralement peu enclin à la certitude, parle cette fois sans aucune équivoque. Au-delà du fait que les informations convergent toutes vers le même désordre potentiellement imprévisible et chaotique si la communauté internationale ne parvient pas à réduire ses émissions de GES de manière drastique, l'année 2013 restera marquée par de nouveaux appels unanimes de la communauté scientifique rappelant que les changements climatiques sont sans équivoque et que leurs effets sont visibles dans de nombreuses parties du monde. Chaque institution décrypte à sa manière plus en détail les différents éléments observés mais les analyses convergent toutes à l'unisson vers la même conclusion qu'il s'agisse des inondations au Moyen-Orient et en Europe ou encore des sécheresses aux États-Unis et en Australie.

On rappellera également que quelques semaines avant le début de la Conférence de Varsovie, le Groupe de travail I du GIEC a publié son dernier rapport. La conclusion est sans ambiguïté et l'impact des activités humaines sur le système climatique est affirmé sans réserve.

Pour finir et au cas où certains n'auraient pas compris la réalité de cette masse de données scientifiques, nous nous sommes collectivement offert de nouveaux records.... L'Organisation météorologique mondiale a confirmé que 2013 avait été parmi les dix années les plus chaudes de l'histoire de l'humanité et que l'augmentation du niveau de la mer avait également atteint un nouveau record.

Tous ces rapports mettent en évidence l'incroyable écart qui s'installe entre l'ambition politique à la baisse et la réalité de l'augmentation des émissions de GES. Le coût

de l'inaction est chiffrée avec force détails et nous sommes dans la plus totale légèreté au regard de la facture humaine et environnementale que nous allons devoir payer alors même qu'une action ambitieuse et inscrite dans la durée aurait coûté des dizaines de fois moins cher.

Les Philippines, confrontées à la brutalité des événements climatiques extrêmes, nous ont apporté notre lot d'émotion. Déjà à Doha, fin 2012, le typhon Bopha avait ravagé les Philippines au cours de la Conférence sur les changements climatiques. Le délégué des Philippines avait alors appelé chacun à l'action au travers d'une phrase devenue tristement célèbre : « Si ce n'est pas nous, alors qui? Si ce n'est pas maintenant, alors quand? Si ce n'est pas ici, alors où ? ».

Un an plus tard, la Conférence de Varsovie s'est ouverte alors que les Philippines étaient confrontées au super typhon Haiyan, une des plus fortes tempêtes à s'être abattue sur une île de mémoire d'homme.

Confronté à la réalité de l'indifférence, le délégué philippin commencera un jeûne volontaire afin d'interpeller la Communauté internationale.

Comme à Doha l'émotion sera au rendez-vous ... comme à Doha elle ne sera pas entendue. Elle sera tout au mieux commentée, parfois même mise en scène ...

Pour autant, Varsovie continuera paisiblement à négocier sur une hypothétique trajectoire de +2°C alors même que les scientifiques n'auront de cesse de nous expliquer que nous sommes aujourd'hui sur une trajectoire de +3 °C, voire +4 °C.

Varsovie ... un mandat clair ... des résultats attendus

Comme indiqué précédemment, la Conférence de Varsovie comprenait la 19ème session de la Conférence des Parties (CdP 19) à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et la 9ème session de la Conférence des Parties siégeant en





tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP 9).

Trois organes subsidiaires se sont également réunis à Varsovie : la 39^{ème} session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA 39) et celle de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI 39), et la troisième partie de la deuxième session du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée (ADP 2).

Les négociations à Varsovie devaient se concentrer sur la mise en œuvre concrète et opérationnelle des accords conclus lors des réunions précédentes. Il s'agissait notamment de relever le niveau d'ambition et d'opérationnaliser les financements promis.

La Conférence a officiellement débutée le lundi 11 novembre matin. Le Président de la CdP 19, Marcin Korolec, Ministre de l'environnement de la Pologne, a appelé «chaque Partie à apporter sa contribution aux efforts pour sauver la planète». Faisant référence au Stade dans lequel se déroulait la Conférence, la Secrétaire exécutive de la CCNUCC, Christiana Figueres, a souligné que ce qui se passait au Stade national de Varsovie « n'était pas un jeu: soit nous gagnons tous, soit nous perdons tous ». Le Président du GIEC, Rajendra Pachauri, s'appuyant sur la publication en septembre du nouveau rapport du GIEC a appelé chacun à la raison et à la nécessaire diminution des GES.

Le rideau était levé solennellement, les acteurs pouvaient entrer en scène.

Force est de constater que les acteurs n'ont pas été à la hauteur. Peu ou pas de décision ont été prises au-delà de la réaffirmation de l'urgence. Les crispations se sont accentuées et certains pays se sont même payé le luxe de se désengager bruyamment en total désaccord avec l'esprit de la CCNUCC et des engagements qu'ils avaient pris eux-mêmes quelques mois ou années avant.

La Conférence s'est terminée avec plus d'une journée de retard par rapport à l'heure officielle de clôture.

L'ensemble des Parties ont été invitées à augmenter leur niveau d'ambition et à mettre en place ou à renforcer leurs plans nationaux. Des points techniques ont été actés mais ils ne peuvent en rien diminuer l'importance de l'échec global de cette réunion qui se devait d'être historique sur le chemin de l'accord de 2015. Parmi le paquet de décisions on citera la mise en place d'un Mécanisme international dit « de Varsovie » pour les pertes et dommages, et d'un cadre pour la mise en place du REDD+ (Cadre de Varsovie pour la REDD+).

Varsovie ... histoire d'un échec assumé et arrogant

Au-delà de ce qui précède, l'ambiance à Varsovie n'a pas été constructive. De plus en plus de personnes parlent avec justesse de « rupture de la confiance ». En effet, au fil des années l'écart entre le discours politique et la réalité des engagements et ensuite de la mise en œuvre s'est creusé et beaucoup commencent à ne plus accorder de crédits à ce qui se passe dans les CdP.

Varsovie a franchi un nouveau pas et certains pays se sont même payé le luxe de jeter le discrédit sur le processus même des négociations en cours.

Par exemple, on rappellera que depuis la Conférence de Cancun en 2010, de plus en plus de pays se retirent du protocole de Kyoto (cela a été le cas avec le Canada, la Nouvelle-Zélande...).

A Varsovie, le Japon a été au-delà en allant jusqu'à annoncer qu'il ne remplirait pas son objectif de réduire ses émissions de 25 % d'ici à 2020, mais qu'il comptait même les accroître de 3 %. Son argument a été d'expliquer que son pays était en crise économique et que l'arrêt ou la

diminution de la part du nucléaire suite à l'accident de Fukushima allait avoir des conséquences au regard du mix énergétique du pays qui allait être inévitablement plus carboné !

Autre clin d'œil insolent, l'organisation mondiale du Charbon (World Coal Association) a tenu les 18 et 19 novembre à Varsovie une conférence internationale pour discuter du rôle à venir du charbon dans la mondialisation et dans un contexte de changement climatique.

Pour finir dans la série des farces qui ne sont pas drôles, le mercredi 20 novembre le Premier ministre polonais Donald Tusk a annoncé un remaniement gouvernemental impliquant notamment le départ du ministre de l'Environnement Marcin Korolec, en pleine conférence climatique de l'ONU qu'il présidait. Le premier ministre ajoutera que Marcin Korolec resterait responsable jusqu'à la clôture de la CdP et qu'il deviendrait chef négociateur pour la Pologne aussi longtemps que nécessaire, a précisé M. Tusk.

Une conclusion en forme d'ultimatum De Varsovie à Paris ... un chemin compliqué mais une occasion unique pour transformer l'échec en succès

A Varsovie les dates et les lieux des prochaines CdP ont été décidées. Le Pérou accueillera à Lima du 1^{er} au 12 décembre 2014 la CdP 20 et la CMP 10. La France accueillera à Paris la CdP 21 et la CMP 11 du 30 novembre au 11 décembre 2015. Enfin le Sénégal accueillera la CdP 22 et la CMP 12 à Dakar en 2016.

La Conférence de Paris constituera une énorme responsabilité pour la France au regard des enjeux collectifs sur lesquels l'ensemble des gouvernements devra prendre une décision. Le Ministre Laurent Fabius plaide pour une implication à tous les niveaux rappelant que l'accord de 2015 devra être bien plus qu'un accord climatique mais bel et bien le point de départ pour un nouveau modèle économique et une plus grande solidarité.

La conférence de Lima prend dans cette perspective une importance toute particulière. Si rien n'était acté à Lima, alors le calendrier international serait contraire au temps nécessaire à la mise en place d'un tel accord international.

A noter qu'en octobre 2014, le Venezuela a annoncé qu'il allait organiser à Caracas une « pré-CdP » qui serait consacrée à soutenir et faire entendre les demandes sociales et environnementales de la société civile. Les questions d'équité et de justice ainsi que la mobilisation des financements innovants et additionnels seraient au centre des débats.

Pascal Canfin, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé du développement a, pour sa part, déjà annoncé que le développement serait au cœur de la Conférence de Paris. Il a rappelé que les deux blocs de pays les plus déterminés à obtenir un accord ambitieux étaient l'Union européenne et les pays les plus pauvres, et notamment l'Afrique, et qu'à ce titre ils devaient s'allier

pour porter un message politique conjoint au plus haut niveau.

Seyni Nafo, porte-parole du groupe des pays africains dans le cadre des négociations climat a, quant à lui, souligné qu'il ne pouvait y avoir d'accord « sans plus de clarté sur les finances ».

Le Sommet de Varsovie s'est terminé sur des engagements imprécis et repoussés à des lendemains incertains. Au-delà de la question climatique, Varsovie a également mis en lumière la défiance qui s'installe de plus en plus entre les pays industrialisés et les pays en développement.

Les pays en développement ont rappelés avec force que le préalable à toute forme de coopération devait être le respect des engagements pris depuis 2009 dans les suites de la Conférence de Copenhague.

Le processus d'ici à 2015 doit prendre en compte la nouvelle réalité géopolitique mondiale avec une séparation moins nette entre les pays industrialisés et les pays en développement. Le principe même de la CCNUCC risque d'être questionné. Pour certains la notion « de responsabilité commune mais différenciée » doit se lire aujourd'hui au regard des contributions actuelles des différents pays (on citera par exemple la Chine qui est, à elle seule, à l'origine de 27 % des émissions mondiales en 2013, selon les estimations du Global Carbon Project, contre 14 % pour les Etats-Unis et 10 % pour l'Union européenne).

L'Afrique ne pèse que 5% dans le bilan mondial. Il ne faudrait pas que le nouvel ordre qui se dessine pour la Conférence de Paris se fasse au détriment de l'Afrique et des pays en développement ou plus encore des pays dits « les moins avancés ». L'inaction de ces dernières décennies n'a fait qu'augmenter le fardeau pour ces pays et le prochain accord quel qu'en puisse être les contours ne doit pas se faire aux dépens des pays les plus pauvres.

Selon un processus rodé, chacun a essayé de sauver la face à Varsovie ...

Ceci étant dit, malgré la faiblesse des décisions rien n'est encore définitivement perdu. C'est un fait et il faut s'accrocher à cette opportunité.

Alors que faire ? ... la réponse est simple : continuer à agir ... continuer à mobiliser le citoyen dans sa diversité car même s'il n'est peut-être pas impacté aujourd'hui, il le sera inévitablement demain. Il faut également inciter chacun à anticiper les contraintes et à s'engager sur une trajectoire solidaire et respectueuse des ressources naturelles.

ENERGIES 2050 travaille sur une telle approche depuis plusieurs années. Quelle que puisse être la solution, elle passe nécessairement par un questionnement sur nos modes de consommation et de production. Sobriété et efficacité dans l'usage des ressources en complément de l'utilisation de ressources renouvelables.

Le pire a été évité de peu à Varsovie. L'impensable serait qu'il se transforme en réalité et que Paris soit incapable de changer les choses. Le temps nous est compté. Chacun d'entre nous doit se mobiliser pour un bénéfice partagé.

LE FUTUR QUE NOUS VOULONS ~~VOULONS~~ faisons



UNE ONG, DES TALENTS COMPLEMENTAIRES, UNE VISION PARTAGÉE

ENERGIES 2050 est une Organisation Non Gouvernementale qui travaille en France et à l'étranger sur la Grande Transition, qu'il s'agisse de la transition énergétique ou de la mise en mouvement d'une société plus humaine, plurielle et solidaire, porteuse de paix et respectueuse des biens communs de l'humanité



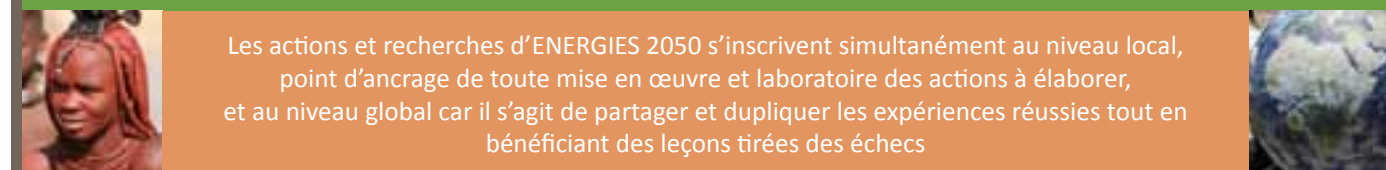
NOS DOMAINES D'INTERVENTION

l'action citoyenne *l'économie de l'écologie et de l'environnement*
les dynamiques sociales et les changements de comportement
le genre **le bâtiment et le secteur de la construction**
l'économie sociale et solidaire **le tourisme durable et responsable**
les ressources naturelles et les biens communs de l'humanité
les villes durables **les stratégies de développement bas carbone**
les politiques climatiques, environnementales et énergétiques
les dynamiques entrepreneuriales responsables et la performance des entreprises
le développement des énergies renouvelables
l'éducation à l'environnement **la transition énergétique**
 l'éco-développement et le développement durable
les défis et les opportunités d'agir des territoires ruraux et urbains

ENERGIES 2050 est membre de plusieurs initiatives nationales et internationales et travaille avec de multiples réseaux, en France et à l'étranger (ONG et collectifs d'ONG ; Universités et établissements de formation ; Fondations, entreprises et groupements professionnels ; Villes et gouvernements locaux ; Organisations et réseaux nationaux, régionaux et internationaux tels que l'OIF, l'IFDD, le PNUE, le PNUD, l'EAMAU, le CIFE,...)



NOTRE ENGAGEMENT POUR UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT



NOS AXES DE TRAVAIL

- **Réaliser des projets de mise en œuvre démonstratifs et reproductibles accompagnés d'études techniques et d'actions de recherche**
- **Eduquer et former**
- **Publier les résultats des recherches**
- **Organiser et participer à des ateliers, des tables rondes, des conférences**
- **Communiquer au plus grand nombre pour informer, fédérer, mobiliser**

QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS AUXQUELS PARTICIPE ENERGIES 2050



ILS NOUS FONT CONFIANCE (extrait)



SOUTENEZ NOUS REJOIGNEZ NOUS

C'est grâce aux soutiens, projets, cotisations, dons, parrainages et subventions que l'ONG ENERGIES 2050 peut pérenniser son action et permettre à tous de participer

Association ENERGIES 2050
 688 Chemin du Plan
 06410 Biot
 France
 contact@energies2050.org
 Téléphone : +33 (0)6 80 31 91 89
 www.energies2050.org



Association déclarée, sans but lucratif, régie par la loi du 1er juillet 1901 travaillant exclusivement dans l'intérêt général. Identifiant SIRET : 539 215 889 00012. Enregistrée au registre des associations sous le numéro : W061002467. ENERGIES 2050 est une marque déposée sous le numéro INPI 11 3 828 671 (Institut National de la Propriété Industrielle) conformément au Code de la propriété intellectuelle.

Sous le très haut-patronage de Son Excellence Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat



Thème principal:

Valoriser de Nouvelles Ressources en Hydrocarbures
et Renforcer les Infrastructures du Secteur de l'Aval
pétrolier pour accompagner le Plan de Développement
National 2012-2016

Deuxième Conférence
Internationale & Exposition
sur les Hydrocarbures au Congo



14 - 16 avril 2014

Brazzaville, République du Congo

Organisée par:



Ministère des Hydrocarbures,
République du Congo

AMETrade
Africa & Middle East Trade Ltd.

Inscription à: **www.ciehc.com**

ou appeler +242 066959108 / +237 77750868